

# art. 23

“Ieder heeft het recht  
een menswaardig leven te leiden.  
Dit recht omvat het recht op  
een behorlijke huisvesting.”

« Chacun a le droit de mener  
une vie conforme à la dignité  
humaine. Ce droit comprend  
le droit à un logement décent. »

# 35 04-05-06  
2009



BELGIQUE – BELGIË  
PP 1000 BRUXELLES 1  
PB 1000 BRUSSEL 1  
N° 1/1837

BUREAU DE DÉPÔT :  
1000 BRUXELLES 1  
AFGIFTEKANTOOR :  
1000 BRUSSEL 1

## Vrouwen, kansarmoede en huisvesting

## Femmes, précarité et logement



**Secrétariat / Secretariaat**  
Nathalie Delaleeuwe,  
Marie Didier, Aïcha Dinguizli,  
Laurence Evrard,  
Werner Van Mieghem  
Tel. : 02/502.84.63  
Mail : rbdh@skynet.be  
Website : www.rbdh-bbrow.be

---

**Comité de rédaction /  
Redactiecomité**

Nicolas Bernard, Nathalie  
Delaleeuwe, Pierre Denis,  
Thomas Dawance, Isabelle  
Jennes, André Lumpuvika  
et Werner Van Mieghem

---

**Mise en page / Lay-out**  
Elise Debouny

---

**Photos / Foto's**  
Catherine Antoine

---

**Impression / Druk**  
Gillis nv/sa

---

**Éditeur responsable /  
Verantwoordelijk uitgever**  
Werner Van Mieghem, quai  
du Hainaut 29, 1080 Bruxelles /  
Henegouwenkaai 29,  
1080 Brussel

---

Cette publication est éditée avec l'aide  
de la Région de Bruxelles-Capitale,  
Secrétariat d'Etat au Logement et  
de la Communauté Française, Education  
Permanente. Deze publicatie  
wordt uitgegeven met de steun van  
het Brussels Hoofdstedelijk Gewest,  
Staatssecretaris voor Huisvesting.

Les membres du RBDH/BBRoW reçoivent  
Art.23 gratuitement.  
Vous pouvez vous abonner à Art. 23  
en versant 20 euros par an (4 numéros  
par an) sur notre numéro de compte  
068-2298880-07 avec la communication  
suivante « Abonnement Art. 23 ».

De leden van RBDH/BBRoW ontvangen  
Art.23 gratis.  
U kan zich abonneren op Art. 23 via  
betaling van 20 Euro per jaar (4 nummers  
per jaar) op ons rekeningnummer  
068-2298880-07 en met de mededeling  
'Abonnement Art. 23'.

N° ISSN 1376-9170



Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat  
Brusselse Bond voor het Recht op Wonen

## Inhoud

**3\_**  
Voorwoord

**4\_**  
Inleiding  
Vrouwen, kansarmoede en  
huisvesting: een actuele kwestie

**8\_**  
Over socio-economische discriminatie  
van vrouwen en de gevolgen  
op het vlak van wonen

**21\_**  
De verborgen aspecten  
van thuisloosheid bij vrouwen

**29\_**  
Talita, een onthaalhuis voor vrouwen

## Sommaire

**3\_**  
Éditorial

**6\_**  
Introduction  
Femmes, précarité et logement :  
une question d'actualité et du futur

**14\_**  
Le logement au féminin :  
des discriminations socio-  
économiques aux répercussions  
sur l'habitat

**24\_**  
Les faces cachées du sans-abrisme  
féminin

**34\_**  
Talita, une maison d'accueil  
pour femmes

**— Toen de eigenaar hoorde dat ik alleen was, wilde hij de woning  
niet verhuren. Hij had schrik dat ik niet serieus was.**

**— Quand le propriétaire a su que j'étais seule il a refusé de me louer  
le logement. Il avait peur que je ne sois pas sérieuse.**



## Voorwoord

**I**n meer dan 8 jaar heeft geen enkel nummer van Art. 23 het thema huisvesting behandeld vanuit het aspect “genre”. Een gebrek dat we moesten goedmaken.

Hoewel door hun strijd voor emancipatie de situatie van de vrouwen in de jaren 70 er eindelijk op vooruitging, mogen we niet uit het oog verliezen dat veel vrouwen nog altijd veel meer risico lopen om slecht gehuisvest te zijn.

Vrouwen maken de meerderheid uit van twee bewonersgroepen met een hoger risico op armoede en slechte huisvesting: eenoudergezinnen en ouderen, twee groepen die trouwens aangroeien. Bij eenoudergezinnen is in bijna 9 op 10 een vrouw gezinshoofd. Bejaarde vrouwen worden geconfronteerd met armoede omdat hun pensioen – na een beperkte loopbaan – vrij mager is.

Door een gebrek aan een fundamenteel woonbeleid ter verdediging van de kansarmen, tast de woonkost het budget van veel vrouwen ernstig aan en dwingt dit hen om in te kleine, ongezonde woningen te leven. Kansarmoede bij vrouwen toont zich niet alleen in de woonomstandigheden, maar laat zich ook zien op het vlak van tewerkstelling en inkomen. Scheidingen en huiselijk geweld dwingen vrouwen zelfs om hun toevlucht te zoeken tot de straat of onthaalhuizen.

Bovendien zijn vrouwen ook nog eens het slachtoffer van discriminatie: kandidaat-huursters stoten op vooroordelen bij verhuurders, vrouwen die hun woning willen kopen zien hun hypothecaire lening geweigerd bij de banken.

En zelfs in de statistieken worden de vrouwen over het hoofd gezien. Over de specifieke woonomstandigheden van vrouwen bestaat er heel weinig cijfermateriaal. Om een voorbeeld te geven: in het jaarverslag van de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij wordt geen onderscheid gemaakt in genre, terwijl vrouwen, alleenstaand of eenoudergezinnen, toch de meerderheid van de sociale huurders uitmaken.

Door kansarmoede en discriminatie waarvan vrouwen het slachtoffer zijn op het vlak van wonen zichtbaar te maken, hopen we dat de overheid meer aandacht zal hebben voor dit probleem en dat sociale bewegingen en politieke partijen concrete voorstellen op tafel zullen leggen om een eind te maken aan deze onrechtvaardige situatie voor veel vrouwen. ✘

**THOMAS DAWANCE**

*Co-voorzitter van de BBRoW/RBDH*

## Éditorial

**É**tonnamment, en plus de 8 ans, aucun numéro d’Art. 23 n’avait abordé la question du logement du point de vue du genre. Un manquement qu’il convenait donc de combler.

Si, historiquement, la situation des femmes semble avoir été largement prise en compte depuis les luttes pour leur émancipation dans les années 70, ces avancées ne doivent pas nous masquer les risques renforcés de mal-logement que subissent nombre d’entre elles.

En effet, les femmes sont majoritaires dans les deux grandes classes à risque en matière de pauvreté et de logement : les familles monoparentales et les aînées qui sont toutes les deux en forte progression. Les familles monoparentales comptent près de neuf cas sur dix une femme à leur tête. Pour celles-ci, la prise en charge des enfants pèse lourdement sur leur revenu. De même, les aînées plongent souvent d’autant plus facilement dans la spirale de précarité que leur retraite est maigre en raison de carrières incomplètes.

Ainsi, en l’absence de politiques plus offensives en matière d’accès au logement, le coût du logement grève dangereusement le budget de nombreuses femmes et les contraint souvent à vivre dans des espaces exigus et insalubres. Bien sûr, la précarisation des femmes ne s’explique pas uniquement par leurs conditions de logement mais également par le cumul des contraintes qu’elles subissent : emploi, couple, enfants, tâches domestiques, faibles revenus,...

Cependant, les femmes connaissent également des discriminations propres négligées par les études centrées exclusivement sur la pauvreté. Candidates-locataires, elles subissent davantage les préjugés des bailleurs ; candidates-proprétaires, elles se heurtent au refus des banquiers. De même, les ruptures et les violences conjugales entraînent souvent des épisodes de sans-abrisme brefs et singuliers, mais néanmoins dévastateurs.

Enfin, il faut souligner que l’analyse des mauvaises conditions de logement des femmes est freinée par le manque de données statistiques « logement » qui prennent en compte l’approche de genre. La notion de « ménage » ne distingue pas le sexe de ses membres. La SLRB ne fournit aucune donnée sur le genre de ses locataires sociaux, pourtant majoritairement féminins...

En aidant à rendre visibles les discriminations à l’égard des femmes en matière de logement, nous espérons que cet Art. 23 sensibilisera les autorités à l’importance de se doter d’outils d’analyse en la matière et qu’il permettra aux mouvements sociaux et aux partis politiques d’exprimer davantage de revendications concrètes pour remédier au mal-logement des femmes. ✘

**THOMAS DAWANCE**

*Co-président du RBDH/BBRoW*

# Vrouwen, kansarmoede en huisvesting: een actuele kwestie

**T**wee recente initiatieven hebben onze aandacht gevestigd op de ernstige moeilijkheden die vrouwen hebben op het vlak van wonen. De wereldmars van vrouwen tegen armoede en geweld voerde in België actie voor betere huisvesting van vrouwen, het Belgisch Netwerk Armoedebestrijding wees in het Brusselse parlement op het groeiende aantal vrouwelijke daklozen. Eind 2007 werd Vie Féminine lid van de BBRoW, waardoor ook binnen onze organisatie meer aandacht ging naar de woonomstandigheden van vrouwen.

Die bewustwording werd nog versterkt door het colloquium dat de BBRoW mee organiseerde op 30 september 2008 onder de titel “Quand les femmes s'en mêlent”<sup>1</sup>.

Al deze elementen hebben ons doen besluiten om dit nummer van Art. 23 te wijden aan het thema van vrouwen en kansarmoede en de effecten ervan op hun huisvesting.

### **Kwestie van genre of kwestie van vrouwen?**

Sinds de vrouwenemancipatiebeweging in de jaren 70, zijn de vrouwen er sterk op vooruitgegaan op het vlak van rechten en sociologische aspecten (erkenning van het vrouwelijke individu dat niet langer is gelieerd aan de echtgenoot of de vader,

toegang tot onderwijs, economische zelfstandigheid, vrijheid van zeden,..).

In dat kader is het trouwens beter te spreken van genre – een begrip dat ruimer is dan het begrip vrouw.

Vrouw verwijst immers naar het verschil in geslacht tussen vrouw en man, terwijl genre verwijst naar sociale en culturele verschillen tussen de geslachten. Anders gezegd, genre is een begrip dat de dynamiek van macht omvat en toelaat om een beleid te voeren dat streeft naar gelijkheid tussen man en vrouw.

Een laatste begrip dat minder wordt geciteerd, maar in dit nummer van Art. 23 doorsijpelt is dat van “gender mainstreaming”. Of hoe op een transversale manier de gelijkheid tussen mannen en vrouwen wordt bereikt door “een geheel van acties en beleid te voeren dat expliciet is gericht op die gelijkheid”. Deze aanpak wordt door de Europese Unie verdedigd die in haar richtlijnen de lidstaten aanmoedigt om “gender mainstreaming” toe te passen.

In onze analyse hebben we het sociale aspect een centrale plaats gegeven. Vrouwen worden omwille van hun genre gediscrimineerd op de huisvestingsmarkt. Maar dit element



**— We betalen 450 € per maand voor heel het huis en de tuin. Het huis is in slechte staat maar de huisbaas is niet bereid om nog werken uit te voeren want hij denkt dat hij binnenkort onteigend wordt. Het is hier een moeilijke buurt. Op het gelijkvloers werkt een prostituee. (Schaarbeek)**



hebben we in onze analyse niet weerhouden. We hebben ervoor gekozen om vrouwen te laten praten die kansarm zijn.

Die oefening was echter niet evident. Er zijn initiatieven waarbij specifiek de situatie van de vrouw wordt onderzocht zoals het Observatorium van Welzijn en Gezondheid of het Observatorium van de Huurprijzen, maar over het algemeen bestaan er in België of Brussel weinig specifieke statistische gegevens per genre. Hildegard Van Hove, coordinatrice van de “genre-statistieken” bij het Instituut voor gelijkheid tussen vrouwen en mannen, bevestigt dit: “Op het vlak van wonen, blijven vrouwen nog altijd vrij ‘onzichtbaar’”, omdat er weinig specifiek cijfermateriaal bestaat. Het Instituut heeft een onderzoek gevraagd, in samenwerking met de FOD Wetenschapsbeleid en met de Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie, met de bedoeling het cijfermateriaal van de enquêtes opnieuw te analyseren in functie van genre. De resultaten worden verwacht tegen eind 2009”.

In dit nummer van Art. 23 over Vrouwen, kansarmoede en huisvesting, bekijken we in het eerste artikel “Over socio-economische discriminatie van vrouwen en de gevolgen op het vlak van wonen” welke vormen van discriminatie de vrouwen vandaag nog kennen inzake inkomen en sociale bescherming. Daarbij valt vooral op dat twee groepen ernstige problemen hebben : alleenstaande moeders en bejaarde vrouwen.

In het artikel “Het verborgen gezicht van dakloosheid”, hebben we geprobeerd om aan te tonen welke specifieke gedragingen vrouwelijke daklozen aannemen en vertellen we u over de resultaten van de telling die la Strada organiseerde in november 2008.

In het artikel “Talita, een onthaalhuis voor vrouwen”, stellen we een onthaalhuis voor dat specifiek werd opgericht voor het onthaal van alleenstaande vrouwen en moeders met kinderen ouder dan 6 jaar.

Dit nummer van Art. 23 is geïllustreerd met een fotoreportage gerealiseerd door Catherine Antoine, een jonge fotografe die ons via haar foto's laat kennismaken met de woonomstandigheden van enkele vrouwen.

### **Een kwestie die nog moet worden uitgediept**

Dit nummer van Art. 23 heeft niet de pretentie om gans de problematiek van genre en huisvesting te omvatten, maar biedt de lezer wel enkele toetsstenen.

Na de redactie van dit nummer is het voor ons duidelijk geworden dat de kwestie “genre en huisvesting” relatief nieuw is in België maar ongetwijfeld de komende jaren aan aandacht zal winnen. De twee voornaamste groepen vrouwen die worden getroffen door de huisvestingscrisis zijn immers de alleenstaande vrouwen (al of niet met kinderen) en bejaarde vrouwen.

Genre en huisvesting is een boeiend onderwerp, maar tegelijkertijd complex dat soms stoot op enig onbegrip. De BBRoW zal via haar leden waarschijnlijk deze problematiek regelmatig ter sprake brengen. Moet het genre in het woonbeleid aan bod komen? En hoe vermijden we dan de negatieve effecten die een specifiek woonbeleid voor vrouwen op de mannelijke Brusselaars zou kunnen hebben?

Een ding is zeker: het genre in rekening brengen bij een sociaal beleid en het ondersteunen van emancipatie van de vrouw kan ook gunstig zijn voor andere kansarme groepen. ✕

1. Samen met Vie féminine, het Collectif ipé, het onthaalhuis Home Dupré, Inter Environnement Bruxelles, Fébul, Maison Verte, Ministerie van de Wooncrisis, Université des Femmes, Vie féminine Bruxelles, Woningen 123 Logements

# Femmes, précarité et logement: une question d'actualité et du futur

Récemment, deux journées d'études attiraient notre attention face à l'aggravation des difficultés que rencontraient les femmes en matière de logement. Il s'agissait de la Marche Mondiale des femmes dont la section belge abordait la question de l'habitat, et celle, organisée par le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté sur le phénomène grandissant des femmes sans-abri au Parlement bruxellois. Fin 2007, un nouveau membre rejoignait le RBDH, Vie Féminine contribuant ainsi à nous sensibiliser à la question du logement féminin. Cette prise de conscience s'est également renforcée grâce à la publication au CRISP par Nicolas Bernard<sup>1</sup> d'une analyse consacrée aux divers aspects de la précarité féminine et à leurs répercussions sur leurs conditions de logement. Notons également que dans le cadre de la campagne du Ministère de la Crise du Logement, le RBDH co-organisait, le 30 septembre 2008, le colloque intitulé « Quand les femmes s'en mêlent »<sup>2</sup>.

Ces divers éléments nous ont convaincus que le moment était venu de faire état dans un numéro d'Art. 23 de divers éléments du débat: existe-t-il une question de logement propre aux femmes?

### **Question de genre ou question de femmes (enfin de sexe) ?**

Tout d'abord, de quelles femmes parle-t-on? Depuis l'émergence dans les années 70 de l'émancipation des femmes, des acquis incontestables existent en termes de droits autant qu'en termes de réalités sociologiques (reconnaissance du statut d'individu aux femmes qui ne sont plus liées à leur mari ou à leur père, accès à l'éducation, indépendance économique, libération des mœurs...). Il est donc malaisé de parler de catégories générales de femmes. Une notion plus opérationnelle est celle du genre qui – si elle croise celle de femme – ne la recoupe pas tout à fait.

En effet, le sexe se réfère aux différences entre hommes et femmes de nature biologique alors que le genre renvoie, lui, aux différences sociales et culturelles entre les sexes dans une approche de rapport de force. Autrement dit, le genre est une notion qui intègre la dynamique de pouvoir et permet de concevoir des politiques visant l'égalité entre les deux moitiés de l'espèce humaine. Rappelons que si les différences sexuées sont inchangeables (en tout cas à cette étape historique de l'humanité, c'est toujours la femme qui porte l'enfant), les différences de genre sont profondément culturelles (et donc soumises à des évolutions internes au sein de la culture en question et externes – en rapport avec d'autres cultures).

Dernière notion – moins citée mais qui se distillera tout au long de ce numéro d'Art. 23: le *gender mainstreaming*. Ou comment intégrer de manière transversale l'égalité entre les hommes et les femmes dans ce cas-ci « en mobilisant explicitement en vue de l'égalité l'ensemble des actions et politiques générales »<sup>3</sup>.



Cette approche est défendue par l'Union européenne qui incite dans ses directives les Etats à pratiquer le *gender mainstreaming*.

Deuxième précision. Dans l'optique d'une analyse de rapport de force, il était clair que l'élément central de notre réflexion devient la question sociale. Si des femmes connaissent des discriminations en matière de logement en raison de leur genre, cet aspect de notre analyse – si elle ne l'ignore pas – n'est pas central. Nous avons clairement choisi de parler avant tout des femmes qui connaissent une situation de précarité en raison de leur sexe. Nous avons donc dans la mesure du possible évacué les problèmes sociaux communs aux hommes dans un souci de dégager les spécificités réservées aux femmes.

Dans le cadre de ce travail qui reste une première ébauche d'une réflexion plus profonde que le RBDH entend mener à l'avenir, il n'a pas été facile d'isoler les situations féminines. Si des tentatives sont à saluer comme celles de l'Observatoire de la Santé et du Social qui a pour souci d'intégrer le genre dans ses statistiques ou encore l'Observatoire des Loyers qui a consacré une partie de son rapport 2008 au thème des femmes, force est de constater que la Belgique a accumulé en la matière un retard important. Contactée à ce sujet, Hildegard Van Hove, coordinatrice des statistiques genrées auprès de l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes (IEFH) nous communiquait l'avis suivant: « Au niveau des statistiques de logement, les femmes sont regrettamment encore assez 'invisibles', parce que les statistiques ne sont pas analysées au niveau individuel. L'IEFH a demandé une recherche, en collaboration avec le SPP Politique scientifique et la Direction générale de Statistique et Information économique, visant à ré-analyser les données des enquêtes dans une perspective de genre. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année. Le logement n'est pas vraiment le but de la recherche, qui concerne plutôt les revenus ».

— Nous payons 450 € par mois pour la maison et le jardin. La maison est en mauvais état mais le propriétaire refuse de faire les travaux car il a peur d'être exproprié bientôt. Le quartier n'est pas facile. Une prostituée travaille au rez-de-chaussée. (Schaerbeek)



Dans ce numéro d'Art. 23 sur *Femmes, Précarité et Logement*, le premier article intitulé « Le logement au féminin : des discriminations socio-économiques aux répercussions sur l'habitat » tente d'établir en quoi il existe des discriminations que connaissent les femmes encore aujourd'hui sur le plan de leurs revenus et de leur protection sociale. S'il est difficile d'affirmer qu'il existe une volonté délibérée de discriminer les femmes dans notre société, la non prise en compte des inégalités, qui s'expliquent tant par l'histoire de la conquête inachevée des droits sociaux que par des évolutions démographiques dont les pouvoirs publics n'ont pas toujours su mesurer l'impact, affectent spécifiquement les femmes et, parmi elles, deux groupes sociaux en forte progression : les mères seules et les aînées.

Dans l'article « Les Faces cachées du sans-abrisme », nous avons tenté de montrer en quoi les femmes sans-abri adoptent des comportements qui leur sont propres. Nous y donnons également les résultats du comptage que la Strada, le centre d'appui aux services d'aide aux sans-abri, a réalisé en novembre 2008.

Dans l'article « Talita, une maison d'accueil pour femmes », nous mettons en avant une initiative du secteur d'hébergement conçue spécifiquement pour un public qui trouvait très difficilement à se loger : les femmes seules et les mères dont les enfants dépassent les 6 ans.

Ce numéro d'Art. 23 est illustré par un reportage photographique réalisé par Catherine Antoine, une jeune photographe dont le tact et la sensibilité nous ont permis de découvrir sur la pellicule quelques situations de logement au féminin.

### Une question dans l'air mais qui mérite d'être approfondie

Cet Art. 23 ne prétend pas – loin s'en faut – à l'exhaustivité mais tente de proposer au lecteur quelques pistes de réflexion. Il nous apparaît clairement après avoir fait ce travail que la

question du genre et du logement est relativement neuve en Belgique mais qu'elle se posera avec une acuité d'autant plus grande que les deux principales catégories de femmes qui sont affectées par la crise du logement sont les trois groupes qui connaissent la plus forte croissance : les femmes célibataires, les mères seules et les femmes âgées.

Si le sujet est passionnant, il est aussi complexe et soulève, comme nous avons pu le constater, des réticences, voire parfois même un peu de scepticisme. Sans doute le RBDH devra à l'avenir poursuivre cette réflexion et adopter une position construite sous la forme de proposition. Faut-il en effet intégrer le genre dans le logement? Comment? Par quelles mesures? Comment éviter les effets pervers comme des répercussions négatives pour certains groupes masculins fragilisés comme les pères divorcés, les sans-abri?

Une certitude cependant : prendre en compte le genre des politiques sociales, c'est permettre à d'autres groupes fragilisés de bénéficier des retombées de cette approche qui concerne après tout l'émancipation de « l'autre moitié du ciel ». ✕

1. CRISP, Courrier hebdomadaire n° 1970, Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer, 2007.

2. Aux côtés de Vie féminine, du Collectif ipé, de la maison d'accueil Home Dupré, IEB (Inter Environnement Bruxelles), Karine Seront (Fébul), Maison Verte, Ministère de la Crise du Logement, Nicolas Bernard, professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis, Université des Femmes, Vie féminine Bruxelles, Woning 123 Logements

3. Mettre en œuvre le mainstreaming de l'égalité des genres. Guide de bonnes pratiques. Projet déposé dans le cadre du 4<sup>e</sup> Programme d'Action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (1996-200). Hommes et femmes d'ici et d'ailleurs. P. 8-9.



— Ik woon hier met mijn 5 kinderen.  
Ik zoek een nieuwe woning maar  
het is niet gemakkelijk. (Molenbeek)

# Over socio- economische discriminatie van vrouwen en de gevolgen op het vlak van wonen

DOOR NATHALIE DELALEEUWE

Worden vrouwen alsmaar meer getroffen door armoede? In welke mate worden zij gediscrimineerd op het vlak van inkomen? Welke gevolgen heeft dit voor hun huisvesting? In deze tekst proberen we daarop te antwoorden.

**D**e grote bevolkingsevolutie in Europa, die begon in de jaren 1960 is gekenmerkt door een verhoogd studieniveau, een langere levensverwachting, vermindering van de vruchtbaarheid, latere huwelijken en een toename van het aantal scheidingen.

Vandaag beschikken de meeste vrouwen over sociale en economische rechten. Toch moeten we vaststellen dat vrouwen met een lager opleidingsniveau nog altijd moeilijkheden hebben om hun economisch welzijn en dat van hun kinderen te verzekeren.

In Brussel spreken de socio-economische gegevens voor zich. Volgens het jaarrapport 2008 van het Observatorium voor Welzijn en Gezondheid<sup>1</sup>, bestond op 1 januari 2006 de Brusselse bevolking uit: 23.6% alleenstaande mannen, 25.9% alleenstaande vrouwen, 16.6% gezinnen zonder kinderen, 20.9% gezinnen met kinderen, 9.3% eenoudergezinnen.

nen met moeder en 1.5% eenoudergezinnen met vader. Anders gezegd, alleenstaande vrouwen en vrouwen met kinderen (en al dan niet een man) zijn de grootste demografische groep in Brussel.

Nicolas Bernard beschrijft in een nummer van het tijdschrift Crisp<sup>2</sup> dat 40% van vrouwelijke eenoudergezinnen twee kinderen of meer telt. "We zien ook dat de gezinnen die onder de armoedegrens leven groter zijn (gemiddeld een persoon meer) dan de hogere sociale klassen<sup>3</sup>," beschrijft de jurist<sup>4</sup>.

Een studie 'Wie is er arm in België?' gerealiseerd door de Directie Statistiek van het Ministerie van Economie, leert ons dat de eenoudergezinnen het vaakst voorkomen bij de risicogroepen<sup>5</sup>.

### De arbeidsmarkt bevestigt de ongelijkheid

Wat de arbeidsmarkt betreft, geeft onderstaande tabel de tewerkstellingsgraad weer voor mannen en vrouwen in Brussel in 2007.

### TEWERKSTELLINGSGRAAD IN HET BRUSSELSE GEWEST EN BELGIË 2007

Brussels gewest				
15-64 jaar	15-24 jaar	25-49 jaar	50-64 jaar	
mannen	61,4 %	23,2 %	75,4 %	54,4 %
vrouwen	48,3 %	16,3 %	62,3 %	39,5 %
Totaal	54,8 %	19,6 %	68,9 %	46,6 %
België				
15-64 jaar	15-24 jaar	25-49 jaar	50-64 jaar	
mannen	68,7 %	29,9 %	87,8 %	57,7 %
vrouwen	55,3 %	25,0 %	74,8 %	38,3 %
Totaal al	62,0 %	27,5 %	81,4 %	48,0 %

Bron: Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie, 2007

Voor het geheel van de actieve bevolking ligt de tewerkstellingsgraad bij mannen systematisch hoger dan bij vrouwen. Het verschil in tewerkstellingsgraad tussen mannen en vrouwen van 13,1% in Brussel vinden we ook terug in de rest van het land (13,4%), leert ons het jaarrapport 2008 van het Observatorium voor Welzijn en Gezondheid.

Ook de activiteitsgraad (de actieve bevolking en personen op zoek naar werk) verschilt bij mannen en vrouwen, blijkt uit volgende tabel.<sup>6</sup>

### ACTIVITEITSGRAAD IN HET BRUSSELSE GEWEST EN BELGIË 2007

Brussels gewest				
	15-64 jaar	15-24 jaar	25-49 jaar	50-64 jaar
mannen	74,2 %	34,5 %	90,3 %	63,2 %
vrouwen	58,2 %	25,6 %	74,5 %	44,3 %
Totaal	66,1 %	29,9 %	82,4 %	53,3 %
België				
	15-64 jaar	15-24 jaar	25-49 jaar	50-64 jaar
mannen	73,6 %	36,1 %	93,6 %	60,2 %
vrouwen	60,4 %	31,6 %	80,9 %	40,8 %
Totaal	67,1 %	33,9 %	87,3 %	50,5 %

Bron: Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie, 2007

1. Observatorium Welzijn en Gezondheid, jaarrapport 2008, pg. 7. beschikbaar op <http://www.observatbru.be>

2. Courrier hebdomadaire du CRISP (2007, n°1970.)

3. 3,5 tegenover 2,5 (B. DELHAUSSE et M. SLUSE, "La dynamique de la privation relative", *Onze ans de vie en Belgique. Analyses socio-économiques à partir du Panel Démographie familiale*, sous la direction de R. Doutrelepon, D. Mortelmans et M.-T. Casman, Gand, Academia Press, 2004, p. 115).

4. Courrier hebdomadaire du CRISP (2007, n°1970.)

5. *Wie is er arm in België?*, Studie gerealiseerd door Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie, 16 oktober 2007, p. 2.

6. Observatorium Welzijn en Gezondheid, jaarrapport 2008, pg. 7. beschikbaar op <http://www.observatbru.be>, p.30.

**— Voor 3 plaatsen en 1 kleine kamer betalen we 560 € per maand. De WC en badkamer zijn een klein kotje. (Molenbeek)**



Tot slot nog een laatste statistisch gegeven. 20.5% van de mannelijke Brusselaars tussen 18 en 59 jaar leven in een gezin zonder werk, bij vrouwen loopt dit op tot 23.4%<sup>7</sup>. Een kwart van de Brusselse kinderen leeft in een gezin zonder inkomen uit arbeid. 28.1% van de Brusselaars leven in een gezin waar het gezinshoofd het zeer moeilijk heeft om de eindjes aan elkaar te knopen. Dit ligt veel hoger dan in Wallonië (21.8%) en Vlaanderen (11.7%)<sup>8</sup>.

### Ongelijk inkomen

Op de arbeidsmarkt zijn de gemiddelde lonen bij de mannelijke bedienden 30% hoger dan bij hun vrouwelijke collega's. Bij de arbeiders is het verschil 21% en bij de ambtenaren 5%.<sup>9</sup>

Die discriminatie wordt niet verklaard door het opleidingsniveau van de vrouwen, dat de laatste decennia is toegenomen, maar door de cumul met verantwoordelijkheden in het gezin die hen in hun professionele carrière remmen.

Twee derden van de mannen hebben betaald werk tegenover slechts de helft van de vrouwen. 7.8% van de mannen werkt deeltijds tegenover 43% bij de vrouwen. Vrouwen met een baan verdienen gemiddeld 15% minder dan mannen.<sup>10</sup>

### Sociale inkomens

Het is leerrijk om de verschillende sociale inkomens te vergelijken met de armoedegrens. Die grens komt overeen met 60% van het mediaan inkomen, die voor België 860 euro per maand bedraagt voor een alleenstaande en 1 806 euro per maand voor een koppel met kinderen.

In Brussel situeert 25,9% van de bevolking zich onder de armoedegrens, voor gans België gaat het om 14,7% van de bevolking.<sup>11</sup>

Het risico op armoede is bij vrouwen 15% hoger en dat verschil loopt zelfs op tot 36% voor vrouwen tussen 50 en 64 jaar.<sup>12</sup>

7. Idem. p. 39.

8. Idem. p. 14.

9. Vrouwen en mannen in België: statistieken. Editie 2006, Brussel, Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen, 2006, p. 66.

10. [http://statbel.fgov.be/press/pr116\\_nl.pdf](http://statbel.fgov.be/press/pr116_nl.pdf)

11. Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie, EU-SILC 2006.

12. Vrouwen en mannen in België: statistieken. Editie 2006, Brussel, Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen, 2006, p. 72.

13. Jaarrapport 2008, Observatorium Welzijn en Gezondheid, p. 19.

### SOCIAAL-DEMOGRAFISCHE KENMERKEN VAN DE PERSONEN MET EEN WERKLOOSHEIDSUITKERING

Kenmerken	Items	Personen met een werkloosheidsuitkering	Alle huurders
Leeftijdscategorie	< 24 jaar	13%	16%
	25-34 jaar	38%	33%
	35-44 jaar	28%	22%
	45-54 jaar	13%	13%
	55-64 jaar	7%	7%
	65-74 jaar	1%	5%
Gezinssituatie	> 75 jaar	0%	4%
	Koppels met kinderen	28%	26%
	Koppels zonder kinderen	11%	21%
	Alleenstaanden met kinderen	19%	10%
Gender	Alleenstaanden zonder kinderen	41%	42%
	% alleenstaande vrouwen	32%	26%

Bron: Observatiecentrum van de huurprijzen, 2006, p. 69.

### ARMOEDEGRENS EN SOCIALE INKOMENS (IN € PER MAAND) OP 1/7/2008<sup>13</sup>

	alleenstaande	Samenwonende	Koppel of gezinshoofd met 2 kinderen	Eenoudergezin met 2 kinderen
<b>Armoedegrens (SILC 2006)</b>	<b>860,00</b>	<b>1 806,00</b>	<b>1 376,00</b>	
leefloon	697,61	465,07	930,14	930,14
stempelgeld	813,80	609,96	968,50	
Toelage gehandicapte personen	697,96	465,30	930,60	
Minimumpensioen bedienden	956,47	1 195,21		
Minimumpensioen zelfstandigen	846,87	1 125,58		
Overlevingspensioen bedienden	941,43			
Overlevingspensioen zelfstandigen	846,87			
Gegarandeerd inkomen bejaarden	861,03	574,02		

Bron: EU-SILC 2006, FOD Sociale Integratie



14. *Femme cherche logement décent ... politiquement*

15. 19,3% tegen 9,5% (*Vieillir pauvre au Canada, Conseil consultatif national du troisième âge, 2003, p. 10*).

#### De kwetsbaarheid van de ouderen

In haar analyse zegt Vie Féminine het als volgt<sup>14</sup>: “We stellen vast dat er meer oudere vrouwen zijn dan mannen en dat ze met kleine pensioenen moeten rondkomen. Dit is een rechtsreeks gevolg van hun beperktere carrière. Veel bejaarde vrouwen bevinden zich dan ook in armoede, wonen in slechte, onangepaste woningen en staan er alleen voor.”

Nicolas Bernard verklaart dat vrouwen, omdat zij langer leven, twee keer meer kans hebben om alleen te staan. Het armoederisico is bij bejaarde vrouwen ook twee keer zo hoog dan bij mannen.<sup>15</sup>

Het Observatorium van de huurprijzen 2006 toont aan dat in Brussel 46% van de huurders ouder dan 65 jaar alleenstaande vrouwen zijn. →

**— Gelukkig heb ik dit huisje. Maar een huis brengt altijd kosten mee. Vorige maand reed een camion mijn venster in. Weet je hoeveel zo een raam kost?**

#### SOCIAAL-DEMOGRAFISCHE KENMERKEN VAN DE BEJAARDE HUURDERS

Kenmerken	Items	Huurders ouder dan 65	Alle huurders
Gezinssituatie	Koppels met kinderen	1%	26%
	Koppels zonder kinderen	30%	21%
	Alleenstaanden met kinderen	2%	10%
	Alleenstaanden zonder kinderen	65%	42%
Inkomens	Mediaan inkomen	1000-1500 euro	500-1000 euro
	1 <sup>e</sup> inkomenskwartiel	500-1000 euro	500-1000 euro
	3 <sup>e</sup> inkomenskwartiel	1500-2000 euro	1000-1500 euro
Gender	% alleenstaande vrouwen	46%	26%

Bron: Observatiecentrum van de huurprijzen, 2009, p. 65.



— De eigenaar belofde om werken uit te voeren maar hij heeft het nooit gedaan. (Molenbeek)

### Vrouwen en huisvesting

Wat zijn de gevolgen van al de hierboven gegeven cijfers op het vlak van huisvesting? In haar editie 2006<sup>16</sup>, heeft het Observatorium van de huurprijzen een volledig hoofdstuk gewijd aan het thema vrouwen en huisvesting.

Het Observatorium levert ons de volgende gegevens voor de alleenstaande vrouwelijke huurders:

16. Observatorium van de Huurprijzen 2006, p. 72

### WOONKENMERKEN VAN ALLEENSTAANDE VROUWELIJKE HUURDERS

		Woningen bewoond door alleenstaande vrouwen		Totaal aantal woningen
		Met kinderen	Zonder kinderen	
Huur	Gemiddelde huur	514€	459€	508€
	Mediane huur	490€	440€	468€
Type woning	huis	5%	4%	5%
	appartement in huis	31%	35%	35%
	appartement in blok	63%	54%	56%
	Kot	1%	7%	3%
	Loft	0%	1%	1%
oppervlakte	< 34m <sup>2</sup>	14%	25%	20%
	34-54m <sup>2</sup>	30%	30%	26%
	54-84m <sup>2</sup>	36%	36%	35%
	84-104m <sup>2</sup>	15%	6%	12%
	> 104m <sup>2</sup>	5%	3%	7%
Aantal kamers	0	4%	22%	14%
	1	31%	55%	43%
	2	50%	19%	33%
	3	12%	3%	8%
	4 et +	2%	0%	2%
comfort	Comfort 0	5%	10%	9%
	Comfort 1	30%	30%	27%
	Comfort 2	15%	20%	15%
	Comfort 3	46%	39%	47%
	Comfort 4	4%	1%	3%
staat	slecht	16%	11%	12%
	redelijk	50%	53%	50%
	goed	33%	37%	38%
Aantal herstellingen nodig in de woning	geen	31%	35%	40%
	van 1 tot 3	43%	46%	41%
	van 4 tot 6	19%	14%	14%
	van 7 tot 9	5%	3%	4%
	meer dan 10	4%	2%	2%

Bron: Observatiecentrum van de huurprijzen 2006, p.73.



17. Observatorium van de huurprijzen 2006, p. 73.

18. Idem. P 75.

19. Deze reflexiedag ging door op 30 september 2008 en werd georganiseerd door het Collectif ipé, le Home Dupré, Inter-Environnement Bruxelles, la Fébul, la Maison Verte, het Ministerie van de Wooncrisis, de BBRoW, l'Université des Femmes, Vie féminine Bruxelles, Woningen 123 Logements.

20. Voy. *Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui?*, Bruxelles, Éditions Vie féminine, 2006, p. 80.

Het Observatorium analyseert deze cijfers als volgt<sup>17</sup>: “Vrouwelijke huurders zonder kinderen betrekken minder dure woningen dan het gemiddelde. De woningen zijn kleiner, hebben minder comfortelementen en verkeren in een staat die meer herstellingen noodzakelijk maakt. Vrouwelijke huurders met kinderen echter betalen huurprijzen die boven het gemiddelde liggen en krijgen daarvoor een grotere woning in minder goede staat.

Vrouwelijke huurders, met of zonder kinderen, blijven zwakke groepen op de Brusselse huurmarkt. Ze betrekken woningen die, ter compensatie van de ruimte die ze voor de kinderen nodig hebben, in minder goede staat verkeren. Ze kunnen zich slechts lagere huurprijzen veroorloven, omdat hun inkomen minder hoog ligt dan het gewestelijk gemiddelde van de Brusselse huurders.”<sup>18</sup>

In een eisenbundel die Vie Féminine aan de Brusselse parlementairen richtte tijdens de 14-daagse van gelijkheid in november 2008, beschreven zij de woonsituatie van vrouwen als volgt: “Op de huurmarkt stapelen vrouwen handicaps op. De hardnekkige vooroordelen tegenover vrouwen maken de toegang tot een degelijke en betaalbare woning moeilijk. Vrouwen worden gediscrimineerd omwille van hun vrouw-zijn of hun gezinssituatie (alleenstaande met kinderen bijvoorbeeld). »

Tijdens een reflexiedag georganiseerd door Vie féminine, de BBRoW, Inter-Environnement Bruxelles en andere partners<sup>19</sup>, getuigden de deelnemers over het wantrouwen dat verhuurders tegenover hen hebben als alleenstaande vrouw (niet in staat om de woning te onderhouden) of wanneer ze hun kinderen alleen opvoeden (synoniem voor problemen en klein budget).

#### Het vinden van een woning: een moeilijke tocht

“Bij het zoeken van een woning hebben vrouwen met een beperkt inkomen niet de mogelijkheid om te kieskeurig te zijn op het vlak van prijs of staat van de woning en geen mogelijkheid om hierover te onderhandelen met de verhuurder”, verklaart Nicolas Bernard. “De grotere kans op armoede bij vrouwen, maakt hen ook kwetsbaarder voor uitbuiting door de verhuurder.”<sup>20</sup>

“Vrouwen bevinden zich meer in noodsituaties die hen dwingen om de eerste de beste woning te aanvaarden. Wanneer een vrouw de gezinswoning verlaat na huiselijk geweld bijvoorbeeld dan is dat zelden voorbereid en met een concreet alternatief voor handen. Wanneer er dan nog kinderen zijn, moet er snel een woning worden gevonden.” ✕

# Le logement au féminin : des discriminations socio-économiques aux répercussions sur l'habitat

La pauvreté se féminise-t-elle?  
Les femmes sont-elles plus que

les hommes victimes de discriminations structurelles en termes de revenus?  
Et quelle incidence ces disparités de revenus ont-elle concrètement sur  
le logement occupé par les femmes?  
Ébauches de réponses.

**L**es données que nous allons examiner sont celles d'un paradoxe. Amorcée au cours des années 60, la seconde transition démographique du continent européen s'est caractérisée par une augmentation du niveau d'étude, un allongement de l'espérance de vie, une baisse de la fertilité, des mariages tardifs ainsi qu'un nombre croissant de séparations et divorces.

L'émancipation de la femme du modèle patriarcal a été au centre de cette transition. Si bon nombre de femmes aujourd'hui jouissent de droits sociaux et économiques indéniables, force est de constater que les femmes dont le niveau d'éducation est le plus faible éprouvent des difficultés à assurer le bien-être économique pour elle et leurs enfants.

A Bruxelles, les données sociodémographiques parlent d'elles-mêmes. Selon le rapport 2008 de l'Observatoire du Social et de la Santé<sup>1</sup>, au 1/1/2006, la composition des ménages bruxellois se

ventilait comme suit: 23,6% d'hommes isolés pour 25,9% de femmes isolées. Seize virgule six pour cent des ménages bruxellois étaient des couples sans enfants et 20,9% des couples avec enfants. Pour finir, on comptait 9,3% de ménages monoparentaux dont le chef de famille est une femme pour 1,5% dont le père a la charge des enfants. Autrement dit, les femmes isolées et les femmes seules avec enfants constituent le groupe sociodémographique majoritaire en région bruxelloise avec un tiers des ménages.

Nicolas Bernard, professeur de droit aux Facultés Universitaires Saint-Louis, relève dans un numéro de la revue du CRISP<sup>2</sup> que sur 10 familles monoparentales gérées par des femmes, 4 comptent deux enfants ou plus. « En règle générale, la taille d'un ménage évoluant sous le seuil de pauvreté est plus grande que dans les classes sociales supérieures (une unité de plus en moyenne)<sup>3</sup>, ce qui a pour conséquence de devoir répartir sur davantage de têtes encore le déjà maigre revenu », écrit le juriste<sup>4</sup>.

Dans une étude intitulée « Qui sont les pauvres en Belgique? », réalisée par la Direction générale Statistique et information économique du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, citée par Nicolas Bernard, on apprend que la famille monoparentale est le groupe statistique le plus représenté au sein des groupes « à risque » (près de trois fois plus) en comparaison de son poids global dans la population de la Belgique<sup>5</sup>. Une femme qui vit dans un ménage avec un homme dispose de manière générale d'un revenu mensuel global dépassant de près de deux tiers celui d'une mère seule!

1. Observatoire du Social et de la Santé, rapport 2008, p. 7. disponible sur <http://www.observatbru.be>

2. Courrier hebdomadaire du CRISP (2007, n°1970.)

3. 3,5 contre 2,5 (B. DELHAUSSE et M. SLUSE, « La dynamique de la privation relative », *Onze ans de vie en Belgique. Analyses socio-économiques à partir du Panel Démographie familiale*, sous la direction de R. Doutrelepont, D. Mortelmans et M.-T. Casman, Gand, Academia Press, 2004, p. 115).

4. Courrier hebdomadaire du CRISP (2007, n°1970.)

5. *Qui sont les pauvres en Belgique ?*, Étude réalisée par la Direction générale Statistique et information économique du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, 16 octobre 2007, p. 2.

## Sur le marché du travail, les disparités se confirment

En ce qui concerne le marché du travail, le tableau ci-dessous<sup>6</sup> démontre les taux d'emploi des hommes et des femmes par tranche d'âge en 2007 à Bruxelles.

### TAUX D'EMPLOI EN RÉGION BRUXELLOISE ET EN BELGIQUE, 2007 (TAUX MOYEN ANNUEL)

Région bruxelloise				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	61,4 %	23,2 %	75,4 %	54,4 %
Femmes	48,3 %	16,3 %	62,3 %	39,5 %
Total	54,8 %	19,6 %	68,9 %	46,6 %
Belgique				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	68,7 %	29,9 %	87,8 %	57,7 %
Femmes	55,3 %	25,0 %	74,8 %	38,3 %
Total	62,0 %	27,5 %	81,4 %	48,0 %

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

Si le taux d'emploi a légèrement augmenté entre 2006 et 2007 pour l'ensemble de la population active, le taux d'emploi des hommes est systématiquement plus élevé que celui des femmes. La différence entre hommes et femmes à Bruxelles (13,1%) est semblable à celle de l'ensemble du pays (13,4%) pour l'ensemble de la population active (15 à 64 ans), nous apprend le rapport 2008 de l'Observatoire du Social et de la Santé.

Le taux d'activité qui mesure la population active au travail ou à la recherche d'un emploi relève également des disparités selon le genre comme l'atteste ce tableau.

### TAUX D'ACTIVITÉ EN RÉGION BRUXELLOISE ET EN BELGIQUE, 2007 (TAUX MOYEN ANNUEL)<sup>8</sup>

Région bruxelloise				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	74,2 %	34,5 %	90,3 %	63,2 %
Femmes	58,2 %	25,6 %	74,5 %	44,3 %
Total	66,1 %	29,9 %	82,4 %	53,3 %
Belgique				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	73,6 %	36,1 %	93,6 %	60,2 %
Femmes	60,4 %	31,6 %	80,9 %	40,8 %
Total	67,1 %	33,9 %	87,3 %	50,5 %

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

6. L'Observatoire du Social et de la Santé, Rapport 2008, p. 28.

7. Idem. P. 30.

8. Observatoire de la santé et du social, Rapport 2008, p. 30.

9. Idem. P. 39.

Notons par contre que le taux de chômage à Bruxelles est relativement semblable entre les hommes et les femmes tandis que l'écart est plus marquant dans les autres régions du pays. Il en va de même pour le chômage de longue durée pour laquelle la distinction du genre n'est pas marquante.

Dernière donnée statistique, si 20,5% des Bruxellois entre 18 et 59 ans vivent dans un ménage sans emploi, ce taux monte à 23,4% pour les Bruxelloises<sup>9</sup>. Un quart des enfants bruxellois vivent dans un foyer sans →

Les familles monoparentales qui comptent une femme à leur tête sont majoritaires dans le logement social.



revenus générés par le travail. « 28,1% des Bruxellois vivent dans un ménage dont la personne de référence estime qu'il n'arrive que difficilement, voire très difficilement à « nouer les deux bouts ». Ce pourcentage est plus élevé qu'en Wallonie (21,8%) et en Flandre (11,7%) », affirme le rapport de l'Observatoire<sup>10</sup>.

### Disparités de revenus

Sur le marché de l'emploi, les revenus moyens sont 30% plus élevés chez les employés masculins que chez leurs collègues féminines. Chez les ouvriers, c'est 21% et 5% chez les fonctionnaires<sup>11</sup>. Cette discrimination ne s'explique pas par le niveau d'étude des femmes qui a dans l'ensemble nettement augmenté ces dernières décennies mais par le cumul des responsabilités familiales qui freinent celles-ci dans leur carrière professionnelle. Faut-il rappeler que si deux tiers des hommes ont un emploi rémunéré, un peu plus de la moitié des femmes seulement sont actives sur le marché du travail et que 7,8% des salariés masculins travaillent à temps partiel contre

43,0% des les femmes? Sans oublier que les femmes ayant un emploi gagnent encore 15% de moins que les hommes.<sup>12</sup> Pour conclure ce constat, Statbel signale que les femmes isolées avec enfants rencontrent plus de difficultés que les autres sur le marché du travail. Elles sont également davantage exposées au risque de se retrouver sous le seuil de pauvreté.

### Revenus sociaux

Examinons à présent les revenus sociaux. En matière de chômage, il y a plus de chômeurs de longue durée chez les femmes que chez les hommes<sup>13</sup> en région bruxelloise. Pour une période inférieure à un an, le taux de chômage est plus élevé chez les hommes. Cette tendance se maintient jusqu'à 5 ans d'inactivité sur le marché de l'emploi et s'inverse quand on tombe dans le chômage de longue durée.

Dans le rapport 2006 de l'Observatoire des Loyers, on lit dans le tableau ci-dessous que les femmes qui constituent 26% des locataires bruxelloises sont 32% à bénéficier d'allocations de chômage.

### CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS DE CHÔMAGE

Caractéristiques	Items	Bénéficiaires d'allocations de chômage	Ensemble des locataires
Classe d'âge	< 24 ans	13%	16%
	25-34 ans	38%	33%
	35-44 ans	28%	22%
	45-54 ans	13%	13%
	55-64 ans	7%	7%
	65-74 ans	1%	5%
Situation familiale	> 75 ans	0%	4%
	Couples avec enfants	28%	26%
	Couples sans enfants	11%	21%
	Solitaires avec enfants	19%	10%
Genre	Solitaires sans enfants	41%	42%
	% femmes seules	32%	26%

10. Idem. P. 14.

11. Femmes et hommes en Belgique : statistiques et indicateurs de genre. Édition 2006, Bruxelles, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2006, p. 66. Cité par Nicolas Bernard dans Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer, CRISP, 2007, n° 1970.

12. [http://statbel.fgov.be/press/pr116\\_fr.pdf](http://statbel.fgov.be/press/pr116_fr.pdf)

13. Rapport 2008, Observatoire du Social et de la Santé, p. 37.

14. Direction générale Statistique et Information économique, EU-SILC 2006.

15. Femmes et hommes en Belgique : statistiques et indicateurs de genre. Édition 2006, Bruxelles, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2006, p. 72.

16. 59,7% contre 40,3% (*Ibidem*, p. 73).

17. Rapport 2008, Observatoire du Social et de la Santé, p. 19

Rapport 2006, Observatoire des Loyers, p. 69.

— J'habite cette maison depuis de nombreuses années. On s'est longtemps chauffés au bois. Mais quand mon mari est décédé, je ne pouvais plus aller en chercher. Heureusement il m'avait laissé un peu d'argent pour installer le chauffage central. (Molenbeek)





Il est instructif de comparer les divers revenus sociaux au seuil de pauvreté. Pour rappel, celui-ci correspond à 60% du revenu médian national équivalent soit en Belgique à un revenu de 10 316€ par an ou 860€ par mois pour un isolé. Le revenu équivalent est dérivé du revenu disponible pour le ménage en tenant compte du nombre d'adultes et d'enfants dans le ménage.

A Bruxelles, 25.9% de la population se situe sous le seuil de pauvreté contre une moyenne nationale de 14.7%<sup>14</sup>. Le risque de pauvreté est 15% plus important chez les femmes, cet écart atteignant même 36% en ce qui concerne la tranche d'âge 50 à 64 ans<sup>15</sup>. Au demeurant, on recense moitié plus de titulaires féminins du revenu d'intégration que masculins<sup>16</sup>. →

**SEUIL DE RISQUE DE PAUVRETÉ ET MONTANT DES ALLOCATIONS MINIMALES (EN € PAR MOIS)  
VALABLE À LA DATE DU 1/7/2008<sup>17</sup>**

	Isolés	Cohabitants	Couple avec 2 enfants ou chef de ménage	Famille mono- parentale avec deux enfants
Seuil de risque de pauvreté (SILC 2006)	860,00	1 806,00	1 376,00	
Revenu d'intégration sociale (CPAS)*	697,61	465,07	930,14	930,14
Prestations familiales garanties (pour 2 enfants de moins de 6 ans)*		300,50	300,50	
Allocation d'attente ONEM (plus de 21 ans)*	697,84	366,60	943,80	
Allocation de chômage minimum *	813,80	609,96	968,50	
Allocation de remplacement de revenu handicapés *	697,96	465,30	930,60	
Pension minimum des employés pour carrière complète **	956,47	1 195,21		
Pension minimum des indépendants pour carrière complète **	846,87	1 125,58		
Pension de survie (employés) **	941,43			
Pension de survie (indépendants) **	846,87			
Garantie de revenu aux personnes âgées**	861,03	574,02		

\* dernière adaptation au 1/5/2008 ; \*\* dernière adaptation au 1/7/2008

Source : EU-SILC 2006, SPF Intégration sociale, Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés, ONEM, Office national des Pensions

## La fragilité de nos aînées

Comme le rappelle Vie Féminine dans son analyse<sup>18</sup>, « Les personnes de plus de 60 ans représentent un groupe social qui ne va pas cesser d'augmenter. Cette évolution a pour conséquence une augmentation significative du nombre de personnes qui s'inscrivent dans une situation de dépendance plus ou moins prononcée. Parallèlement, on constate que les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes puisqu'elles vivent plus longtemps que ceux-ci<sup>19</sup>, mais qu'elles vivent avec des pensions plus petites. Conséquence directe de leur carrière réduite, à temps partiels, des droits dérivés en sécurité sociale, etc. De nombreuses femmes âgées se trouvent alors dans la spirale infernale de la précarité, de la dépendance, du logement de mauvaise qualité et de l'exclusion

sociale. Par ailleurs, Les personnes âgées vivant dans des grandes villes telles que Bruxelles peuvent subir une grande solitude, ou de dépendance (en termes de mobilité par exemple). »

Nicolas Bernard évoque à cet égard le fait que la longévité supérieure des femmes par rapport à celles des hommes fait qu'en fin de vie, elles ont deux fois plus de probabilités que ceux-ci de se retrouver isolées. Par ailleurs, près de la moitié des femmes « sans attaches » de 65 ans et plus « vivent dans des situations de faible revenu »<sup>20</sup>. De manière générale, le taux de pauvreté est plus deux fois plus important chez les femmes âgées que chez leurs alter ego masculins<sup>21</sup>. »

L'Observatoire des Loyers dans son rapport 2006 démontre quant que 46% des locataires âgés de plus de 65 ans sont des femmes seules.

18. Femmes cherche logement décent... politiquement

19. www.statbel.be

20. Les femmes et le logement au Canada. Entraves à l'égalité, Centre pour les droits à l'égalité et au logement, mars 2002.

21. 19,3% contre 9,5% (Vieillir pauvre au Canada, Conseil consultatif national du troisième âge, 2003, p. 10).

### CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES LOCATAIRES ÂGÉS

Caractéristiques	Items	Locataires âgés de plus de 65 ans	Ensemble des locataires
Situation familiale	Couples avec enfants	1%	26%
	Couples sans enfant	30%	21%
	Solitaires avec enfants	2%	10%
	Solitaires sans enfant	65%	42%
Revenus	Revenu médian	1000-1500€	500-1000€
	1 <sup>er</sup> quartile	500-1000€	500-1000€
	3 <sup>e</sup> quartile	1500-2000€	1000-1500€
Genre	% femmes seules	46%	26%

Source : Observatoire des loyers, 2006, p.



## Le logement au féminin précaire

Quelles sont les répercussions concrètes de ces réalités socioéconomiques inquiétantes sur le logement? Dans son édition de 2006<sup>22</sup>, le rapport de l'Observatoire des Loyers consacre un chapitre aux femmes et à leur logement. « Les femmes attachent un intérêt tout à fait particulier à leur logement, à leur insertion dans ce logement, aussi bien d'elles-mêmes que de leurs enfants, y lit-on. Cette partie [du rapport de l'Observatoire des Loyers] a pour objet de différencier les caractéristiques des logements des femmes vivant seules avec ou sans enfants et d'analyser la manière avec laquelle les femmes réagissent face au marché du logement, lorsqu'elles vivent seules. »

L'Observatoire des Loyers présente dans le tableau suivant les caractéristiques de locataires féminines avec ou sans enfants.

L'Observatoire analyse ainsi ces données<sup>24</sup>: « Les locataires féminines, sans enfants, occupent des logements moins chers que la moyenne, de dimension inférieure, disposant de moins d'éléments de confort et dans un état nécessitant un plus grand nombre de réparations. Les locataires féminines, avec enfants, par contre, paient des loyers supérieurs à la moyenne pour des logements plus grands mais en moins bon état. »

Et la structure bruxelloise de conclure que les locataires féminines, avec ou sans enfants, restent des groupes précaires face au marché du logement locatif régional. Elles habitent des logements qui, pour compenser leur taille plus importante nécessaire pour les enfants, sont en moins bon état. Cette situation s'explique par les loyers moins élevés qu'elles peuvent payer en raison de leur niveau de revenu inférieur à la moyenne régionale des locataires bruxellois.<sup>25</sup> →

### TYPE DE LOGEMENT DES LOCATAIRES FÉMININES<sup>23</sup>

Caractéristiques	Items	Logements occupés par des femmes seules		Total des logements
		Avec enfants	Sans enfants	
Loyer	Loyer moyen	514€	459€	508€
	(écart-type)	(188)	(198)	(241)
	Loyer médian	490€	440€	468€
	1 <sup>er</sup> quartile	400€	350€	385€
	3 <sup>e</sup> quartile	600€	520€	580€
Type de logement	Maison	5%	4%	5%
	Appartement dans une maison	31%	35%	35%
	Appartement dans un immeuble	63%	54%	56%
	Kot	1%	7%	3%
	Loft	0%	1%	1%
Superficie du logement	< 34m <sup>2</sup>	14%	25%	20%
	34-54m <sup>2</sup>	30%	30%	26%
	54-84m <sup>2</sup>	36%	36%	35%
	84-104m <sup>2</sup>	15%	6%	12%
	> 104m <sup>2</sup>	5%	3%	7%
Nombre de chambres	0	4%	22%	14%
	1	31%	55%	43%
	2	50%	19%	33%
	3	12%	3%	8%
	4 et +	2%	0%	2%
Niveau de confort	Confort 0	5%	10%	9%
	Confort 1	30%	30%	27%
	Confort 2	15%	20%	15%
	Confort 3	46%	39%	47%
	Confort 4	4%	1%	3%
Présence d'un garage		16%	9%	14%
Etat	Mauvais	16%	11%	12%
	Moyen	50%	53%	50%
	Bon	33%	37%	38%
Nombre de réparations à faire dans le logement	Aucune	31%	35%	40%
	De 1 à 3	43%	46%	41%
	De 4 à 6	19%	14%	14%
	De 7 à 9	5%	3%	4%
	Plus de 10	4%	2%	2%

22. Observatoire des Loyers, rapport 2006, p. 72. Nous citons ici l'édition 2006 du rapport de l'Observatoire des Loyers qui a consacré une partie de son analyse au public féminin. à chaque édition, les auteurs donnent un coup de projecteur sur une question particulière.

23. Observatoire des Loyers, rapport 2006, p. 73.

24. Observatoire des Loyers, rapport 2006, p. 72.

25. Idem. P 74.

Dans un texte de revendications adressé par Vie Féminine au parlement bruxellois dans le cadre de la quinzaine de l'égalité qui s'est déroulée en novembre 2008, la section bruxelloise de l'association dressait l'état des lieux des femmes face au logement suivant.

### Sur le marché locatif, les femmes cumulent les handicaps

« Les préjugés tenaces à l'égard des femmes leur compliquent l'accès à un logement décent et abordable, dit Vie Féminine. En plus des discriminations qu'elles pourraient subir par rapport à leurs revenus ou leur origine ethnique, elles subissent des discriminations liées à leur sexe et à leur situation familiale (femme célibataire avec ou sans enfant(s) à charge). Ainsi, les femmes ont plus de mal et mettent plus de temps que les autres locataires à trouver un logement adéquat<sup>26</sup>. »

Dans une journée de réflexion organisée par Vie féminine, le RBDH, IEB et d'autres partenaires<sup>27</sup>, des participantes aux ateliers témoignaient de méfiance de propriétaires à leur égard quand elles cherchent à louer seule un logement (un compagnon ou un mari évoqué dissipant très vite cette méfiance), quand elles élèvent seules leurs enfants (synonymes de nuisances et de budget restreint) ou quand elles sont perçues comme incapables de gérer l'entretien technique du logement. Certaines participantes faisaient également état de harcèlement de la part du propriétaire (pénétration sans autorisation du domicile) ou de difficultés de faire respecter leurs droits (refus de rembourser la garantie locative).

Le système social ne permet pas non plus de recourir à des solutions de débrouillardise. « Les droits dérivés en sécurité sociale et le principe de la sélectivité familiale nuisent à la qualité de la vie quotidienne des femmes. Puisque le montant des allocations sociales est encore lié au statut de la personne qui les perçoit, la colocation n'est pas une solution viable pour les femmes allocataires sociales. En devenant cohabitantes, leurs allocations seront diminuées puisqu'elles passeront du statut de cheffe de ménage ou isolée à celui de cohabitante. Cette stratégie visant à diminuer les frais de location ne fera que diminuer l'ensemble de leur revenu. Ce système conduit donc à une fraude sociale, stratégie pour les personnes dans le besoin d'augmenter leurs revenus. Ce phénomène montre bien en quoi les allocations liées au statut du ménage ne correspondent pas aux besoins réels en matière de logement », déplore Vie Féminine.

### Accès au logement : un parcours de combattante

Examinons à présent la question de l'accès au logement pour les femmes précarisées. « En ce qui concerne l'accès au logement spécifiquement, les femmes en situation de précarité n'ont généralement pas la possibilité matérielle de se montrer trop regardantes sur le prix ou l'état du bien qu'elles s'approprient

à prendre en location, ce qui amenuise d'autant leur capacité de négociation, constate Nicolas Bernard. Plus généralement, elles sont nombreuses à céder sur des clauses contractuelles pourtant proches de l'escroquerie. La plus grande prégnance de la femme aux risques de paupérisme expose en effet celle-ci à des abus de la part de certains bailleurs, lesquels sont alors tentés d'exploiter cette opportunité. En début de location par exemple, connaissant la faiblesse de la marge de négociation des femmes pauvres (déjà contentes de trouver un toit), le propriétaire se dispense parfois de remettre le bien en état ou, lors de conclusion du contrat, leur fait endosser des clauses léonines. « Certains propriétaires profitent aussi du fait que les femmes sont, en général, peu aguerries à la défense de leurs droits » et rechignent par exemple à restituer la garantie locative<sup>28</sup>. Pourquoi cette situation ? Tout simplement parce que les femmes en état de précarité se trouvent souvent dans une situation d'urgence qui les contraint à accepter le premier habitat proposé, ou presque. Les éventuelles violences conjugales, par exemple, les jettent de chez elles de manière abrupte, sans qu'elles aient pu préparer ou anticiper leur relogement. Par ailleurs, la présence d'enfants rend inconcevable tout séjour à la rue et oblige à dénicher un toit dans les meilleurs délais, quel qu'il soit. Pas le temps de se retourner, il faut trouver un abri, et vite. », conclut le juriste.

### Acheter son logement

Là aussi on se rend compte que l'achat de son logement est moins évident quand on est femme. Il suffit d'examiner ces quelques données. Si 78% des Belges sont propriétaires, seuls 55% des parents seuls le sont. Les parents seuls sont également trois fois plus souvent locataires que les parents vivant en couples. Pour ce qui concerne les mères en couple, on compte 60% de propriétaires en plus que chez les mères isolées.

Les femmes restent victimes de préjugés quand il s'agit d'acheter un logement. Sera-t-elle capable de rembourser son emprunt avec un seul revenu ? Cette pensée traverse la tête de nombreux banquiers. Les enfants ne sont pas une charge trop lourde sur le budget du ménage ? Pourtant les personnes dont les revenus sont limités ne sont pas toujours celles-ci qui remboursent le plus mal. En témoigne le taux d'impayés très bas des prêts accordés par le Fonds du Logement qui ferait rougir les organismes bancaires traditionnels.

### En conclusion

Comme on l'a vu dans cet article qui tente d'ébaucher quelques pistes d'analyse du genre, de la précarité et du logement, il existe bien des caractéristiques sociales propres à l'habitat au féminin. Cette réflexion qui n'en est qu'à ses balbutiements mériterait sans doute un approfondissement qui dépasse le cadre de cette revue. ✕

26. Observatoire des Loyers, SLRB, 2004.

27. Cette journée a été organisée par le Collectif ipé, le Home Dupré, IEB (Inter-Environnement Bruxelles), la Fébul, la Maison Verte, le Ministère de la Crise du Logement, le RBDH, Nicolas Bernard, professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis, l'Université des Femmes, Vie féminine Bruxelles, Woning 123 Logements et s'est déroulée le 30 septembre 2008 sous le titre « Logement, quand les femmes s'en mêlent »

28. Voy. *Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ?*, Bruxelles, Éditions Vie féminine, 2006, p. 80.

DOOR NATHALIE DELALEEUWE

# De verborgen aspecten van thuisloosheid bij vrouwen

Stijgt het aantal vrouwelijke thuislozen of zijn ze meer dan vroeger zichtbaar geworden? Is het parcours van een thuisloze vrouw anders dan dat van een man en wordt er voor hen een ander beleid gevoerd? Op die vragen proberen we in dit artikel een antwoord te vinden.

**H**et klassieke beeld dat we hebben van een thuisloze vrouw is dat van een oudere dame die rondwaalt met een hoop plasticzakken. Achter de term thuisloze vrouw zit echter meer verborgen dan dat.

Bill Edgar, directeur van het "Joint Centre for Scottish Housing Research à l'Université de Dundee" en auteur van een artikel verschenen in "La Femme sans abri en Europe" gepubliceerd door Feantsa<sup>1</sup>, tekent op dat "de aard en de oorzaken van vrouwelijke thuisloosheid typisch vrouwelijke facetten bevat. Een van die aspecten is het verborgen karakter van vrouwelijke thuislozen die een precaire woning betrekken of in een gespecialiseerd onthaalhuis verblijven."

De Britse onderzoeker verklaart ook dat het fenomeen van de vrouwelijke thuisloosheid meer zichtbaar wordt, ondermeer bij vrouwen jonger dan 24, vrouwen afkomstig uit een etnische minderheid, weinig geschoolde vrouwen.

"Het feit dat vrouwelijke thuislozen meer 'verborgen' zijn, heeft ook een invloed op de cijfers over het fenomeen. Maar zelfs wanneer gedetailleerde cijfers ontbreken om te kunnen zeggen dat het fenomeen van vrouwelijke thuislozen toeneemt, betekent dat niet dat we vrouwelijke thuisloosheid mogen afdoen als een vals probleem", bevestigt Bill Edgar.



## De origine van vrouwelijke thuisloosheid

Vanaf de jaren 60 heeft Europa een ongekende evolutie meegemaakt op sociaal en demografisch vlak. De verminderde vruchtbaarheid, latere huwelijken, langere levensverwachting, massale intrede van de vrouwen op de arbeidsmarkt hebben de verhoudingen tussen mannen en vrouwen fundamenteel veranderd.<sup>2</sup>

Die emancipatie heeft voor een grote groep vrouwen met een hogere opleiding een onafhankelijker leven opgeleverd: eigen financiën, eigen woning.

Maar een ander deel van de vrouwen heeft het nog altijd moeilijk. Op de arbeidsmarkt moeten vrouwen met een lagere opleiding genoeg nemen met tijdelijke banen tegen een bescheiden loon. Ze worden gediscrimineerd, zijn minder vaak aangesloten bij een vakbond en hebben het moeilijk om hun rechten te verdedigen. Hun bescheiden inkomen maakt het ook moeilijk om een geschikte, degelijke woning te vinden.

Het fenomeen van vrouwelijke thuisloosheid is toegenomen in Europa, maar het blijft moeilijk om precies te zeggen met hoeveel en in welke landen de groei het grootste is.

De twee Britse onderzoekers Bill Edgar et Joe Doherty stellen wel vast, "dat vrouwen nu meer geneigd zijn om zich te laten registreren als thuislozen". Maar de onderzoekers blijven voorzichtig en kunnen niet uitsluiten dat het fenomeen van vrouwelijke thuislozen nu meer zichtbaar is geworden, maar dat hun aantal daarom niet is toegenomen. →

1. La femme, le marché immobilier et le sans-abrisme, par Bill Edgar, in La Femme sans-abri en Europe, parcours, services et expériences. Sous la direction de Bill Edgar et Joe Doherty. 2001, The Policy Press. Feantsa, p. 51.

2. Zie Bill Edgar en Joe Doherty "La Femme sans-abri en Europe, parcours, services et expériences", sous la direction de Bill Edgar et Joe Doherty. 2001, The Policy Press. Feantsa.

## De discretie van thuisloosheid bij vrouwen

Nicolas Bernard stelt in een artikel "Femmes, précarité et mal-logement: un lien fatal à dénouer", daarentegen wel vast "dat het aantal vrouwelijke thuislozen verontrustend sterk stijgt. In Canada bijvoorbeeld is hun aantal gestegen met 50%<sup>3</sup> en maken de vrouwen nu een vierde uit van het aantal thuislozen.<sup>4</sup> In Parijs zijn meer dan een derde van de bewoners van onthaalhuizen en gebruikers van voedselverdelingen vrouwen.<sup>5</sup>"

De jurist stelt ook vast dat vrouwen die in moeilijkheden raken andere strategieën hanteren dan mannen. "Zij doen alles om te vermijden op straat terecht te komen. Hun fysieke kwetsbaarheid en de aanwezigheid van kinderen maakt van de straat werkelijk de allerlaatste noodoplossing. Ze weten dat op straat leven met hun kinderen er vroeg of laat toe leidt dat die door de overheid in instellingen worden geplaatst. Op straat lopen vrouwen die zijn gevlucht voor huiselijk geweld ook het risico hun man te ontmoeten. Daarom heeft een vrouw in moeilijkheden er alle redenen toe zich onzichtbaar te maken."

## Einde van de relatie

De redenen van thuisloosheid bij vrouwen liggen hoofdzakelijk bij een beëindiging van de relatie. Vier op vijf van de thuisloze vrouwen zeggen dat relationele problemen de oorzaak is van hun thuisloosheid. Wanneer een vrouw haar domicilie verliest – na huiselijk geweld, scheiding, ... – doet zij in eerste instantie beroep op solidariteit bij de familie, vrienden, kennissen. Maar die solidariteit heeft haar grenzen. Families zorgen steeds minder voor een opvangnet. Het is pas wanneer het circuit van familie en vrienden is uitgeput en bij gebrek aan financiële middelen dat een vrouw beroep doet op publieke instellingen of verenigingen. Want ook hier voelt een vrouw zich niet veilig. Bij de gemengde opvanginitiatieven komt geweld voor. Daarom zijn er ook opvangstructuren opgericht specifiek voor vrouwen. (Lees het artikel over Talita, op pagina 29).

## Welke maatregelen tegen thuisloosheid bij vrouwen?

Met enige voorzichtigheid kunnen we zeggen thuisloosheid bij vrouwen is toegenomen. De volgende vraag is of we voor hen dan ook een specifiek beleid moet voeren?

Bill Edgar, onderzoeker voor Feantsa, is van mening dat "het feit dat vrouwen zich verbergen of aarzelen om de bestaande structuren te bezoeken wijst op de noodzaak om een meer gericht preventiebeleid te voeren en ervoor te zorgen dat de opvang meer gediversifieerd is en op de specifieke noden van vrouwen antwoord kan geven."

Nicolas Bernard is van oordeel dat het probleem van thuisloosheid bij vrouwen ook moet worden bekeken vanuit het oogpunt van de huisvestingscrisis. Personen met een laag inkomen betrekken

woningen van zeer slechte kwaliteit. "In de stad zien we steeds meer 'thuislozen met domicilie'. De aanwezigheid van een dak boven het hoofd is niet voldoende om de problemen van slechte huisvesting te vermijden. Nog meer bij vrouwen dan bij mannen zou een woning een veilige plek moeten zijn. De overheid zou veel meer werk moeten maken van kwalitatieve huisvesting, anders wordt de huisvestingscrisis nooit structureel opgelost."

Nicolas Bernard herinnert ons dat "vrouwen meer dan mannen dikwijls in noodsituaties terechtkomen als slachtoffer van huiselijk geweld, een onverwachte zwangerschap, ... De overheid zou dan ook in haar aanbod en toewijzing van publieke woningen hiermee rekening moeten houden. Concreet betekent dit dat de chronologische wachtlijsten voor publieke woningen uitzonderingen zouden moeten voorzien voor noodsituaties van vrouwen." De jurist citeert een initiatief van de Waalse regering die in een besluit van 6 september 2007 prioriteitspunten voor een sociale woning geeft aan personen die het slachtoffer zijn geworden van huiselijk geweld. "Anders gezegd, huiselijk geweld krijgt dezelfde prioriteit als bijvoorbeeld overbevolking, onteigening, een onbewoonbare woning, brand, ...". In Brussel heeft men voor de sociale huisvestingssector nog geen dergelijke regeling.<sup>6</sup> ✕

3. *Les femmes et le logement au Canada. Entraves à l'égalité*, Centre pour les droits à l'égalité et au logement, mars 2002.

4. L. FOURNIER et al., *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec – 1996-97*, Santé Québec, 1998.

5. 37% (*Femmes et hommes. Regards sur la parité*, INSEE, 2004, p. 13).

6. Sommige Brusselse gemeenten hebben voor hun woningpark wel prioriteit voorzien voor slachtoffers van huiselijk geweld. De gemeente St. Gillis is een van hen.

7. Omdat de "tellers" de personen in hun slaap niet wilden storen.

---

## Een novembernacht in Brussel

Op 19 november 2008, van 23u tot 24u, heeft de sector van de onthaalhuizen en hulporganisaties voor daklozen in de straten van Brussel een telling uitgevoerd van het aantal personen die die nacht geen vaste verblijfplaats hadden. De telling leverde de volgende resultaten op voor de vrouwelijke daklozen.

**Op straat:** 31 vrouwen op 329 personen (waaronder 54 personen waarvan het geslacht niet kon worden genoteerd<sup>7</sup>). 31 vrouwen op 275 geïdentificeerde personen komt neer op iets meer dan 11%. Van de getelde 31 vrouwen bevond zich meer dan de helft (18) in een van de drie Brusselse stations. Die verhouding vinden we ook terug bij de mannen.

**In een leegstaand pand (met akkoord van de eigenaar):** Slechts bij 56 personen op 216 getelde personen kon het geslacht worden genoteerd. Van die 56 personen waren 11 vrouwen (20%).

**Gratis nachtasiel:** 41 vrouwen op 148 geïdentificeerde personen of iets meer dan 27%

**Crisisopvang:** 27 vrouwen op 30 volwassenen (+19 kinderen)

**Erkende onthaalhuizen:** 221 vrouwen op 661 volwassenen (+178 kinderen) of 30%

**Niet erkende onthaalhuizen:** 18 vrouwen op 125 geïdentificeerde personen

In zijn boek "Les Cent portes de l'accueil"<sup>8</sup>, geeft de socioloog Bernard De Backer de volgende cijfers. "De globale opvangcapaciteit in Brussel bedraagt 1083 plaatsen in 23 onthaalhuizen (900) en in 3 noodopvangcentra (183) die voor gratis opvang zorgen. Bij dat cijfer moeten we nog 100 opvangplaatsen voegen die tijdens de winter worden ingericht. Het aantal overnachtingen komt bijna overeen met de maximumcapaciteit. Van de 1083 plaatsen zijn er bijna 350 gereserveerd aan vrouwen met of zonder kinderen. De vier onthaalhuizen die zijn erkend door de Vlaamse Gemeenschap bieden dan nog eens 142 bedden aan en hebben in 2007 1 289 personen opgevangen."

## RESULTATEN VAN DE TELLING VAN 19 NOVEMBER 2009

### TELLING OP STRAAT

Aantal getelde personen	vrouwen	mannen	onbekend	kinderen<18	totaal
op straat	24	196	40	2	262
in kraakpand	7	46	7	0	60
anderen	0	0	7	0	7
Totaal	31	242	54	2	329
Onderhandelde bezetting (123+ULB)	11	40	160	5	216
Totaal straat + kraakpanden	42	282	214	7	545

zones (waar de getelde personen zich bevonden)	vrouw	man	onbekend	kind<18	Totaal
3 belangrijkste stations	18	125	0		143
Centrum Beurs Brouckère Grote Markt	3	36	1		40
rest van de Vijfhoek	2	20	14	2	38
Buiten de Vijfhoek + Zaventem luchth.	0	16	25		41
Totaal	23	197	40	2	262

### GRATIS OVERNACHTING (1 nacht met vertrek de volgende ochtend; Casu meerdere nachten mogelijk)

naam organisatie gratis nacht	vrouwen	mannen	onbekend	kind <18	totaal	geweigerd
Hoeksteen	1	47	0	0	48	22
CASU	40	60	25	?	125	36
Totaal	41	107	25	0	173	58

### CRIS ISOPVANG (enkele dagen)

organisatie crisisopvang	vrouwen	mannen	onbekend	kinderen <18	totaal
Ariane	14	2	0	13	29
Ilot 150	13	1	0	6	20
Totaal	27	3	0	19	49

(\*) waarvan 2 vrouwen en man in hotel

### ERKENDE ONTHAALTEHUIZEN (huisvesting en psycho-sociale begeleiding)

	vrouwen	mannen	onbekend	kinderen<18	totaal
	221	440	0	178	839

### NIET ERKENDE ONTHAALTEHUIZEN

	vrouwen	mannen	onbekend	kinderen<18	totaal
	18	107	40	0	165

### DIENSTEN VOOR BEGELEID WONEN <sup>9</sup>

	Volwassenen	kinderen<18	totaal
	685	310	995

9. De diensten voor begeleid wonen verzekeren hun begeleiding in woningen met verschillende statuten: klassiek huurcontract, transitwoningen, occasioneel in een onthaalthehuis. De tabel bevat niet de mensen die begeleid worden door onthaaltheuizen of in transitwoningen zitten, dit om dubbel telling te vermijden. Resultaten en conclusies van de dak- en thuislozentelling van 19/11/2008

# Les faces cachées du sans-abrisme féminin

Le nombre de femmes sans abri serait-il en augmentation ? Ou seraient-elles seulement plus visibles qu'avant ?

Leurs parcours sans abri seraient-ils différents de celui des hommes ? Les femmes sans abri doivent-elles faire l'objet de politiques différenciées ? Cet article tente de répondre à ces questions.

**D**ans l'imaginaire populaire, la femme sans abri est cette vieille dame qui transbahute ses sacs en plastique d'un bout à l'autre de son errance. Méfions-nous pourtant de cette vision car derrière le terme de femmes sans abri se cache une multitude de réalités dont certaines ne font l'objet d'aucun relevé statistique. Ainsi Bill Edgar, directeur du Joint Centre for Scottish Housing Research à l'Université de Dundee et auteur d'un article paru dans « La Femme sans abri en Europe » publié par la Feantsa<sup>1</sup>, note que « la nature et les causes de la dimension féminine du sans-abrisme présentent certaines facettes typiquement féminines. L'une de ces particularités réside dans le caractère caché du sans-abrisme qui concerne la femme sans logis, occupant un logement précaire ou hébergée en centre d'accueil spécialisé. » Et le chercheur britannique de noter que le phénomène du sans-abrisme féminin tend à acquérir une certaine visibilité notamment sous la forme d'une demande accrue de prise en charge particulièrement chez des publics tels que les femmes de moins de 24 ans, les femmes issues de minorités ethniques, les femmes peu scolarisées et disposant de peu d'expérience professionnelle.

Le fait que le public féminin des sans-logis ait tendance à se cacher influe bien évidemment sur les statistiques qui nous permettent d'appréhender le phénomène (voir infra encadré « Une nuit de novembre à Bruxelles »). Est-il en hausse ? En stagnation ? Ou en parle-t-on plus en raison d'une plus grande couverture médiatique ? « Même lorsque les données manquent pour argumenter une augmentation faible ou importante de la forme visible du sans-abrisme chez la femme ou dans la fréquentation des structures d'accueil, il reste impensable d'en conclure que le phénomène de la femme sans-abri ou la vulnérabilité de celle-ci sont un faux problème », affirme Bill Edgar.

## Aux origines du sans-abrisme féminin

A partir des années 60, l'Europe a connu une évolution sans précédent de sa composition sociale et démographique. La baisse de fertilité, les mariages tardifs, l'espérance de vie allongée, l'entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi ont profondément contribué à changer les rapports entre les hommes et les femmes et à faire exploser le modèle de la structure familiale patriarcale<sup>2</sup>. Cette émancipation a profité à un groupe important de femmes qui grâce à un niveau d'éducation élevé ont tiré leur épingle du jeu et pu s'assurer une vie indépendante avec l'accès à des ressources financières via un emploi stable et rémunérateur et un logement autonome.

Mais une partie non négligeable des femmes demeure fragilisée par le système économique. Sur le marché de l'emploi, les femmes qui disposent d'un niveau d'éducation faible trouvent à s'employer dans le secteur tertiaire dans des emplois à temps partiels, à durée déterminée, aux salaires modiques. Elles sont également confrontées à des discriminations, sont moins souvent syndiquées et ont plus de mal à faire respecter leurs droits. La modicité de leurs revenus, leurs irrégularités, leur caractère partiel fragilisent ces femmes et par conséquent leur capacité à assurer un toit décent pour elles et leurs enfants.

La deuxième évolution est les modifications intervenues dans les structures du marché immobilier qui ont entraîné une baisse de l'offre en logements abordables et accessibles. L'apparition de ménages non traditionnels a engendré des comportements d'occupation du logement moins traditionnels qui ont entraîné à leur tour des besoins en logements hors normes.

Si le phénomène du sans-abrisme féminin a augmenté en Europe, il reste difficile de le démontrer de manière certaine et pour tous les pays. Il s'agit d'un

1. La femme, le marché immobilier et le sans-abrisme, par Bill Edgar, in La Femme sans-abri en Europe, parcours, services et expériences. Sous la direction de Bill Edgar et Joe Doherty. 2001, The Policy Press. Feantsa, p. 51. La Feantsa est la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri dont l'objectif est de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes sans abri, ou qui se trouvent menacées par le sans-abrisme. <http://www.feantsa.org>.

2. Lire à ce sujet les auteurs Bill Edgar et Joe Doherty in « La Femme sans-abri en Europe, parcours, services et expériences », sous la direction de Bill Edgar et Joe Doherty. 2001, The Policy Press. Feantsa.



Dans 4 cas sur 5, les femmes sans abri attribuent la cause de leur situation à des problèmes relationnels.

public par définition en marge. Mais comme le constatent les deux chercheurs britanniques Bill Edgar et Joe Doherty, « les femmes sont plus nombreuses qu'avant à accepter de se faire enregistrer comme sans-abri. » Ils restent donc prudents et s'interrogent sur une hausse quantitative du phénomène ou sur une plus grande visibilité de celui-ci ?

#### La discrétion du sans-abrisme féminin

Nicolas Bernard dans un article sur les « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer », constate quant à lui que « la proportion de femmes SDF croît avec une étonnante – et passablement inquiétante – célérité (+50% en dix ans au Canada par exemple<sup>3</sup>), pour atteindre aujourd'hui tout de même un quart du contingent global<sup>4</sup>, ce qui n'est pas rien. Et, à Paris, plus d'un tiers des usagers des services d'hébergement et de distribution des repas chauds pour sans-abri sont des femmes.<sup>5</sup> » Le juriste constate aussi que les femmes en décrochage social adoptent en fait, pour des raisons qui leur sont propres, des stratégies différentes de celles des hommes. « Concrètement, elles font tout pour éviter d'échouer à la rue. Leur plus grande vulnérabilité physique conjugée à la présence fréquente à leurs côtés d'enfants ne les fait envisager cette "solution" qu'en toute dernière extrémité. Elles savent pertinemment que, quand bien même leur santé le leur permettrait, le séjour à la rue aura tôt fait de les priver de leur enfant, lequel sera alors placé en institution par les autorités. Il s'agit là d'une véritable "hantise" selon le mot de Régis De Muijder, singulièrement dans la sphère de la précarité où l'on a tendance parfois à surinvestir affectivement dans la famille. Sans compter qu'en rue, les femmes marquées par des sévices conjugaux par exemple courent le risque de se faire repérer (et rattraper) par leur mari violent, dont la séparation

soudaine d'avec leur conjoint aura sans doute exacerbé encore la brutalité. En clair, la femme en rupture maritale et sociétale a tout à gagner à se rendre invisible. Loin de figurer par ailleurs cet environnement d'entraide et de solidarité mutuelle décrit par une certaine imagerie populaire, la rue est un milieu particulièrement dur qui tend à broyer les plus faibles d'entre les faibles. Rapines, outrages physiques ou mentaux, viols,... elles sont nombreuses les exactions dont les exclus sont les victimes des œuvres d'autres exclus eux-mêmes. »

#### En rupture de liens

Les causes du sans-abrisme féminin sont souvent à identifier dans la rupture du lien. Ainsi 4/5 des femmes sans abri estiment que les problèmes relationnels sont la cause de leur sans-abrisme. Suite à des violences conjugales, une séparation d'avec leur compagnon, un veuvage, des femmes perdent leur domicile. Dans un premier temps, il est courant pour les femmes dans cette situation non pas de s'adresser à des structures d'hébergement mais de faire appel à la solidarité auprès de membres de leur famille, d'amis, de connaissances. Mais ces réseaux de solidarité ont leur limite. Avec la dislocation des liens, les familles assurent de moins en moins le rôle de filet de sûreté. Par ailleurs, une fois que la femme aura fait le tour de ce réseau, c'est épuisée, sans plus aucunes ressources financières ou psychiques qu'elle s'adressera aux institutions publiques. En dernier recours. Pourquoi ? Parce que celles-ci n'apparaissent pas spontanément aux femmes comme une solution adaptée à leur besoin urgent de logement. Elles s'y sentent vulnérables, pas protégées dans leur intégrité physique et leur intimité. Les structures d'accueil mixte exposent les femmes à des faits de violences physiques et sexuelles qu'il ne faut pas négliger. Des structures ont d'ailleurs été créées pour répondre aux besoins de femmes seules ou ayant charge d'enfants (voir article sur Talita, p. 34).

#### En rue, peu de salut hors du couple

Dans un entretien réalisé il y a quelques mois par le RBDH auprès de deux travailleuses de rue de l'asbl Diogènes, Aline Strens et Marine Jordens, il apparaissait que les femmes qui vivent en rue relevaient de deux grands profils type sans aucun doute à affiner. Il s'agit soit d'une femme d'un certain âge qui a acquis dans le monde de la rue une grande autorité voire respectabilité. Elle utilise les codes masculins pour s'assurer le respect. Elle peut parfois jouer le rôle de meneuse de bande en étant au centre d'un groupe de sans-abri. Il y a ensuite des femmes généralement plus jeunes, plus fragiles qui en rue trouvent un compagnon pour assurer leur sécurité. En effet, une caractéristique constatée par ces deux travailleuses de rue est la constante du couple. Un couple souvent infernal où il est malaisé de distinguer qui est l'auteur de la violence. Mais un couple inséparable car il n'est pas →

3. Les femmes et le logement au Canada. Entraves à l'égalité, Centre pour les droits à l'égalité et au logement, mars 2002.

4. L. FOURNIER et al., *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec – 1996-97*, Santé Québec, 1998.

5. 37% (Femmes et hommes. *Regards sur la parité*, INSEE, 2004, p. 13).

rare que les travailleurs sociaux ne travaillant qu'avec la femme en négligeant son compagnon connaissent un échec cuisant. Par ailleurs, dans les structures d'hébergement de nuit, il existe peu de chambres pour couples. Par conséquent, celles-ci s'arrachent. Sans doute serait-il opportun de creuser la piste d'un accroissement du nombre de structures pour couples avec ingérence institutionnelle légère.

Autre trait que dégageaient les deux collaboratrices de Diogènes était une distinction nette entre les hommes et les femmes quand il s'agissait des raisons qui les ont conduits à vivre à la rue. Si l'on retrouvait souvent chez le sans-abri masculin une histoire de décrochage social (perte d'emploi, endettement, divorce difficile), on retrouvait chez son homologue féminin une constante de violences dans l'enfance et l'adolescence. Violences qui se poursuivaient souvent dans le quotidien de la rue. Ce qui poussait Aline Strens à s'interroger sur les limites de la perception de cette violence par la femme sans abri. Constante, ancienne, quotidienne, celle-ci est souvent vécue comme normale. « Il faut bien souvent un travail de longue haleine avec une femme sans abri pour qu'elle puisse finir par identifier une situation comme étant abusive dans un entrelacs d'abus quotidiens », remarque-t-elle. Autre élément à verser au dossier : le recours volontaire ou non à des petits services sexuels en échange de protection. On note aussi de la prostitution pour assurer la survie au jour le jour.

### Quelles solutions pour lutter efficacement contre le sans-abrisme au féminin ?

On l'a vu, le sans-abrisme féminin est en augmentation même si cette affirmation doit être formulée avec prudence. Faut-il dès lors concevoir des solutions spécifiques pour ce public ? Et si oui, lesquelles ?

Pour Bill Edgar, chercheur pour la Feantsa, « Le fait que certains publics féminins se cachent ou hésitent à fréquenter les structures existantes indiquent la nécessité de stratégies de prévention plus ciblées et de prises en charge plus spécifiquement destinées aux femmes. De même, l'évolution des profils des utilisateurs souligne le besoin de mettre en place des services plus diversifiés et des approches novatrices en matière de prise en charge afin de s'adapter aux besoins différents de ces nouveaux publics-cibles. »

Il convient aussi pour le chercheur britannique de mieux comprendre les spécificités du parcours d'errance des femmes. Celles-ci deviennent le plus souvent sans abri à la suite d'une rupture, de violences domestiques. Leur errance est généralement brève et singulière. Elle ne s'installe pas dans la chronicité. Par ailleurs, il faut noter l'hétérogénéité des expériences des femmes sans abri et tenir compte du nombre croissant de femmes jeunes et de femmes immigrées.

Il est donc indispensable de mieux comprendre le processus de rupture de lien, les stratégies que développent les femmes qui ne font pas appel directement aux structures d'aide mais y arrivent en bout de

course après avoir épuisé leur réseau social. Il s'agit aussi d'appréhender les particularités de femmes provenant de certaines communautés, des femmes âgées dans le contexte de plus en plus prégnant de la crise économique structurelle, de l'exclusion du marché du travail ou immobilier. Et il s'agit également de prendre acte des violences physiques et psychiques que subissent les femmes privées de toit.

### Mal-logement au féminin

Pour Nicolas Bernard, la problématique du sans-abrisme féminin devrait s'aborder sous l'angle de la crise du logement. Le juriste constate l'émergence d'un phénomène social : les personnes qui en raison de revenus insuffisants occupent des logements de très mauvaise qualité. « On rencontre de plus en plus en ville des "sans-abri à domicile". La présence d'un toit au-dessus des têtes ne suffit définitivement plus à prémunir des problèmes de mal-logement. Et pourtant, plus encore pour les femmes – davantage fragiles – que pour les hommes, le logement est censé remplir cette essentielle fonction de refuge et de sanctuaire. À l'abri des éléments, elles doivent surtout se sentir en sécurité dans leur foyer. Condition nécessaire pour initier un processus de revalidation sociale, le toit ne représente donc plus aujourd'hui une condition suffisante. Tant que les autorités n'auront pas intégré cette donnée qualitative essentielle dans l'élaboration de leurs politiques en matière de logement, la crise de l'habitat ne connaîtra jamais de résorption structurelle. »

L'errance au féminin a ses particularités, rappelle Nicolas Bernard. « Les femmes plus que les hommes vivent leurs besoins en logement sous le mode de l'urgence, que celle-ci soit dictée par la survenance d'une violence domestique, une grossesse inattendue, une nécessité imprévue pour l'enfant, etc. Si les autorités entendent dès lors proposer une offre sociale en logement qui épouse les évolutions sociologiques du public cible, il conviendrait peut-être dans une certaine mesure d'assouplir, pour l'attribution des biens, le critère – apparemment neutre – de la priorité chronologique à l'inscription, voire de s'en départir. C'est que ce paramètre a pour effet d'écarter ceux et celles qui ne se sont pas encodés il y a suffisamment longtemps et qui nécessitent pourtant un toit de manière incontinent. » Et le juriste de citer l'initiative du gouvernement wallon qui dans un arrêté du 6 septembre 2007 prévoit des points de priorités pour accéder au parc locatif social pour les personnes qui sont amenées à quitter leur domicile suite à des violences conjugales. « Autrement dit, les violences domestiques reçoivent, du point de vue de l'urgence, le même statut (c'est-à-dire le plus élevé) que d'autres motifs tels que le surpeuplement, l'arrêté d'expropriation ou d'inhabitabilité, le séjour en camping permanent, l'événement dit calamiteux ou encore le sans-abrisme. » A Bruxelles, cette disposition n'existe pas encore<sup>6</sup>. ✘

5. Certaines communes bruxelles ont repris dans les règlements d'attribution des logements communaux sur base de l'ordonnance du 19 décembre 2008 modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du logement et visant à préserver le parc de logements des pouvoirs publics en Région bruxelloise et à établir des règles minimales en matière d'attribution de ces logements la condition de faits de violence conjugale actées par un jugement ou un assistant social comme critère de priorité. C'est le cas de la commune de Saint-Gilles, par exemple.

6. Les associations d'habitat accompagné assurent ce travail d'accompagnement dans des logements aux statuts : bail classique, logement de transit, et plus rarement M.A.. Le tableau présente le nombre de personnes suivies hors maisons d'accueil et hors logement de transit pour éviter doubles comptages



### Une nuit en novembre à Bruxelles

Le 19 novembre 2008, de 23h à 24 h, à 24h, à l'initiative de la Strada, le secteur des associations et structures d'aide aux sans-abri sillonnaient Bruxelles pour procéder au dénombrement des personnes qui cette nuit-là n'avaient pas de domicile fixe. Voici ce que donnait cet instantané du sans-abrisme bruxellois pour ce qui concerne le public féminin<sup>7</sup>.

Sa limite est qu'elle n'est que la vision instantanée d'un moment précis dans l'année. Il s'agirait de répéter sans doute l'opération lors d'une autre saison quand, par exemple, le dispositif d'hiver n'est pas en place. Par ailleurs, ce dénombrement ne nous dit rien sur le public des femmes qui sont hébergées provisoirement chez des amis, des connaissances, un compagnon de passage qui n'étaient pas visibles pour les enquêteurs cette nuit et qui peuvent se retrouver à la rue à tout moment.

**En rue :** 31 sur 329 personnes rencontrées (dont 54 personnes pour lesquelles le sexe n'a pu être précisé). Pour 275 personnes identifiées : 31 femmes (un peu plus de 11%).

Sur ces 31 femmes, plus de la moitié (18) se trouvaient dans une des trois gares. Sur 242 hommes rencontrés en rue, 125 se trouvaient dans une des gares. La proportion est du même ordre que pour les femmes.

**Occupations négociées** (= lieux vides occupés avec l'accord du propriétaire) : le sexe n'a pu être précisé que pour 56 personnes sur 216 dénombrés. Parmi ces 56 personnes, 11 femmes (20%). Pour le deuxième lieu (ULB (occupation par sans-papiers), une proportion de femmes relativement importante a été notée (+ ou - 1/3 des 160 sans plus de précisions). Au total, proportion de 30%.

**Hébergement gratuit d'une nuit** (= personnes qui se retrouvent en rue le matin et peuvent le cas échéant, pour des raisons de santé, espérer un « report » : 41 femmes sur 173 personnes dont 25 sans précision de sexe. Pour les 148 identifiés, 41 femmes : cela représente un peu plus de 27%.

**Hébergement de crise** (quelques jours) : 27 femmes sur 30 personnes adultes (+19 enfants).

**Maisons d'accueil agréées** : 221 femmes sur 661 adultes (+178 enfants). 30% de femmes, ce chiffre renvoie à la capacité d'accueil des maisons.

**Maisons non agréées** (structures d'accueil non reconnues par les autorités agréantes et subsidiées) : 18 femmes sur 125 personnes identifiées (165 au total).

**Enfants** : 19 en hébergement de crise, 178 en maisons d'accueil et 310 suivis en habitat accompagné.

7. Le mérite de cette démarche réside dans le fait qu'elle a pu grâce à l'expertise des acteurs des terrains se concentrer sur le dénombrement des personnes sans abri dont des femmes et des enfants dans les lieux les plus divers et non refléter comme c'est souvent le cas l'offre proposée par les structures d'accueil. On obtient donc une vue plus précise des besoins des personnes.

## RÉSULTATS DÉNOMBREMENT DE RUE ET HÉBERGEMENT D'URGENCE/CRISE 19 NOVEMBRE 2008

### RELEVÉ RUE

Nombre de personnes recensées	femmes	hommes	Non précisé	Enfants (< 18 ans)	Total
en rue	24	196	40	2	262
en squat	7	46	7	0	60
autres	0	0	7	0	7
total	31	242	54	2	329
Occupation négociée (123 + ULB)	11	40	160	5	216
total rue + squats	42	282	214	7	545

Zones où personnes ont été rencontrées	femmes	hommes	Non précisé	Enfants (< 18 ans)	Total
Les trois gares	18	125			143
Axe Bourse, de Brouckère, Grand-Place	3	36	1		40
Reste du Pentagone	2	20	14	2	38
Hors Pentagone + Zaventem	0	16	25		41
Total	23	197	40	2	262

### HEBERGEMENT GRATUIT (une nuit avec départ le lendemain matin, reports possibles au Casu) :

Institutions hébergement gratuit	femmes	hommes	Non précisé	Enfants (< 18 ans)	Total	Refus
Pierre d'Angle	1	47	0	0	48	22
CASU	?	?	?	?	125	?
Total	1	47	0	0	173	

### HERBERGEMENT DE CRISE (quelques jours) :

Service	femmes	hommes	Enfants <18 ans	Total
Ariane	14 (dont 2 à l'hôtel)	2 (dont 1 à l'hôtel)	13 (dont 1 à l'hôtel)	29
Ilôt 150	13	1	6	20
Total	27	3	19	49

### MAISONS D'ACCUEIL AGREEES (hébergement et accompagnement psycho-social) :

Maisons d'accueil agréées	femmes	hommes	Non précisé	Enfants (< 18 ans)	Total
	221	440	0	178	839

MAISONS NON AGREEES :	femmes	hommes	Non précisé	Enfants (< 18 ans)	Total
	18	107	40	0	165

SERVICES D'HABITAT ACCOMPAGNE <sup>8</sup>	adultes	Enfants mineurs
	685	310

Dans son livre *Les Cent portes de l'accueil*<sup>9</sup>, le sociologue Bernard De Backer, établit les statistiques suivantes. « En raison de la fragilité actuelle des données disponibles, nous nous contentons de faire état de la capacité globale d'hébergement à Bruxelles [19] : elle est de 1 083 places réparties en 23 maisons d'accueil (900) et 3 centres d'accueil d'urgence et asile de nuit (183) qui assurent un hébergement gratuit et inconditionnel. Il convient d'ajouter à ce chiffre 100 places ouvertes durant le dispositif d'hiver. Le nombre de nuitées semble partout proche du maximum possible. Dans cet ensemble, près de 350 places sont réservées aux femmes, avec enfants ou pas. Les quatre maisons d'accueil sous tutelle de la Vlaamse Gemeenschap offrent au total 142 lits et ont accueilli 1 289 personnes en 2007. »

8. Les associations d'habitat accompagné assurent ce travail d'accompagnement dans des logements aux statuts : bail classique, logement de transit, et plus rarement M.A.. Le tableau présente le nombre de personnes suivies hors maisons d'accueil et hors logement de transit pour éviter doubles comptages

9. *Les Cent portes de l'accueil, héberger des adultes et des familles sans abri*, Bernard De Backer, Editions Couleur livre, Charleroi, 2008.

DOOR NATHALIE DELALEEUWE

# Talita, een onthaalhuis voor vrouwen

Sinds 2000 biedt Talita opvang, huisvesting en begeleiding aan vrouwen in moeilijkheden (al dan niet vergezeld van kinderen) die tijdelijk niet in staat zijn zelfstandig te wonen.

— Een woning zoeken is een voltijdse job. Zodra een eigenaar hoort dat we bij het OCMW zijn, haakt hij in. (gespreksgroep Talita, april 2009)

**O**nthaalhuis Talita (Aramees voor jonge vrouw) is het resultaat van overleg tussen de sector van de onthaalhuizen en de crisisopvangcentra voor vrouwelijke slachtoffers van huiselijk geweld. Voor alleenstaande vrouwen of vrouwen met kinderen boven de 6 jaar ontbraken tot dan immers opvangplaatsen.

Talita vangt vrouwen op die hun woning kwijt zijn geraakt en niet over een sociaal netwerk beschikken waar ze terecht kunnen. Voor het onthaal beschikt Talita over een gemeenschapshuis voor 33 personen, in een gebouw eigendom van het OCMW van Brussel dichtbij het Sint Katelijneplein (Vlierwijk). →





— De gespreksgroep is een plek waar we kunnen uitblazen, een tijdje de stress vergeten. We steunen elkaar. (gespreksgroep Talita, april 2009)

#### OPVANGPROBLEMATIEK

	2004	2005	2006	2007	2008
Materiële problemen	29%	24%	21%	23%	25%
Huiselijke problemen met geweld	26%	30%	32%	38%	31%
Huiselijke problemen zonder geweld	9%	10%	11%	10%	4,5%
Familiale conflicten	7%	10%	5%	2%	9%
Persoonlijke problemen	11%	10%	11%	7%	14%
Mentale problemen	2%	2%	2%	2%	1,5%
Psychiatrische problemen	7%	7%	7%	12%	9%
Problemen van verblijfsstatuut	9%	7%	11%	6%	6%
<b>Totaal aantal volwassenen</b>	<b>55</b>	<b>70</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>67</b>

Daarnaast zijn er drie appartementen in de Marollen beheerd door AIS Le Nouveau 150 en drie appartementen in Laken in een OCMW-gebouw. Het gemeenschapshuis biedt 33 plaatsen voor vrouwen en kinderen en beschikt over individuele kamers en gezinskamers. Als gemeenschapsruimten zijn er een salon, een keuken en op ieder verdieping een televisie- en computerkamer en een ontmoetingsruimte. De appartementen worden verhuurd aan vrouwen die in het gemeenschapshuis niet kunnen aarden.

#### Sociale begeleiding

De vrouwen worden psychosociaal begeleid en moeten bereid zijn om met een uitgebreid team te werken aan een levensproject. “Dat project kan in het begin zeer simpel zijn, zegt Brigitte Houtman. De vrouwen die bij ons terecht komen zijn niet altijd klaar om een levensproject te formuleren. Maar ze moeten wel samen met ons willen werken. We werken dikwijls stapje per stapje. Meestal beginnen we met het in orde brengen van de administratieve papierwinkel. Daarna zien we welk project voor de persoon het meest geschikt is.”

“We vertrekken daarbij van wat de vrouw en de kinderen hebben meegemaakt,” legt Brigitte nog uit. “De vrouwen hebben dikwijls al een lang parcours van miserie achter de rug.”

Het team stelt een algemene begeleiding voor met een administratief luik (administratieve situatie), een socio-professioneel luik (herinschakeling) en een sociaal luik (sociaal netwerk bij andere personen en instellingen, levensproject). De begeleiding gebeurt op individuele basis met het team en collectief met alle bewoners. De bedoeling is om de vrouwen op lange termijn autonoom te maken. In de praktijk lukt dat niet altijd meteen en moeten de vrouwen soms verschillende keren bij Talita verblijven.

#### Herinschakeling via huisvesting

Alle onthaalhuizen doen dezelfde vaststelling: het verblijf in een onthaalhuis wordt alsnar langer omdat er een gebrek is aan betaalbare woningen.

“We stellen vast dat steeds meer gezinnen met een zware schuldenlast zitten, waaronder huurachterstallen. De meerderheid van de vrouwen zijn uit hun woning gezet en vinden geen andere woning. Een uitdrijving betekent nog bijkomende kosten en schulden, daarom is een onthaalhuis vaak het laatste redmiddel”.

Voor slachtoffers van huiselijk geweld die hun woning hebben verlaten, legt Talita uit dat zij via de rechtbank opnieuw toegang tot hun woning kunnen krijgen. Maar in de praktijk maken zeer weinig vrouwen hiervan gebruik.

Bij Talita loopt het onthaal dikwijls op tot meer dan 6 maanden. De gemiddelde verblijfsduur bedroeg in 2002 nog 6 weken, nu is dat al 11 weken. Voor een deel van de vrouwen duurt het vinden van een geschikt verblijf (psychiatrie, woning voor gehandicapte persoon) of woonplaats zeer lang. Andere



**— ik ben niet uit Marokko gekomen om in een onthaalhuis te belanden. Ik wil alleen een rustig leven met mijn dochter en een job. Ik wil met rust gelaten worden. (Gespreksgroep Talita, april 2009)**

vrouwen worden geconfronteerd met de gevolgen van de wooncrisis en vooroordelen van verhuurders.

Tijdens het onthaal in Talita, worden de vrouwen begeleid bij hun zoektocht naar een woning. Ze krijgen informatie over hun rechten en plichten als huurder, over organisaties waar ze terecht kunnen. Het team schrijft de vrouwen ook in voor een sociale woning of een woning van een sociaal verhuurkantoor, maar omwille van de lange wachtlijsten zijn de meeste bewoonsters verplicht om op de privémarkt te zoeken.

In 2008 heeft Talita (met steun van het Fonds Barones Monique van Oldeneel tot Oldenzeel van de Koning Boudewijnstichting) een fonds opgericht waarop de vrouwen een beroep kunnen doen voor betaling van de huurwaarborg of een voorschot in de installatiekosten.

#### **Wie verblijft bij Talita en wat nadien?**

In 2008 heeft TALITA 133 personen opgevangen en begeleid: 67 vrouwen en hun 66 kinderen (waarvan 2 meerderjarigen in de gedifferentieerde opvang). Bij die 67 vrouwen waren er 54 moeders. Meer dan 60% van de vrouwen waren tussen 20 en 39 jaar. De meerderheid van de getrouwde vrouwen (20 van de 30) waren het slachtoffer van huiselijke problemen.

Na het onthaal bij Talita ging 42% van de vrouwen alleen wonen. 12% keerde terug naar de oorspronkelijke situatie (terugkeer bij partner). 13% ging bij familie of vrienden wonen en 8% ging samenwonen met een nieuwe partner. 13% werd doorverwezen naar een meer aangepast opvanghuis (een huis voor moeder en kind, een opvanghuis voor koppels of kleinere opvangstructuren waar alleen volwassenen terecht kunnen). 4% van de vrouwen werd doorverwezen naar een psychiatrische instelling. ✕

# Huisvesting en huiselijk geweld<sup>1</sup>

## DE WET OP TOEWIJZING VAN DE GEZINSWONING AAN HET SLACHTOFFER IS MOEILIK TOEPASBAAR<sup>2</sup>

Sinds 2003 kan de gezinswoning worden toegewezen aan de echtgenoot of wettelijke samenwonende die het slachtoffer is van fysiek geweld door zijn partner. Deze wet is een vooruitgang. In de praktijk is het immers vaak het slachtoffer dat de woning verlaat<sup>3</sup> en onderdak zoekt bij vrienden of in een onthaalhuis. Het slachtoffer kan deze wet afdwingen via de rechtbank. De rechter zal dan beslissen op basis van het nodige bewijsmateriaal: klacht neergelegd bij de politie, medisch bewijs van geweld ...

Deze wettelijke mogelijkheid is echter onvoldoende gekend en moeilijk toepasbaar.<sup>4</sup> Veel advocaten kennen de wet niet goed en spreken er onvoldoende over met hun cliënten. Bovendien zijn de feiten niet altijd gemakkelijk te bewijzen, zeker bij psychisch geweld. De vrouw verlaat haar partner dikwijls midden in een crisis. Zij vlucht voor het gevaar. Het is dan ook niet altijd gemakkelijk voor haar om meteen klacht in te dienen bij de politie, wat nochtans nodig is voor de rechter om de wet te doen toepassen.

En ander belangrijk element is het feit dat het niet evident is om de veiligheid van het slachtoffer en de kinderen te verzekeren op een plaats die de geweldpleger goed kent. Bovendien hebben vrouwen die hun echtgenoot hebben verlaten niet altijd de financiële middelen om in de gezinswoning te blijven. Tenslotte is het ook niet gemakkelijk om terug te keren naar een plaats waar zoveel slechte herinneringen rondhangen.

## WELKE AANBEVELINGEN OM DE TOEGANG TOT HUISVESTING TE VERBETEREN VOOR VROUWELIJKE SLACHTOFFERS VAN HUISELIJK GEWELD?<sup>5</sup>

→ Iedere gemeente zou over noodwoningen moeten beschikken, zoals voorzien door de wet.

→ Iedere persoon die slachtoffer is van huiselijk geweld zou de huurovereenkomst moeten kunnen verbreken. Dit zou vermijden dat vrouwen zich in de schulden steken om een huur te betalen voor een woning die zij niet meer betrekken en waar zelfs de pleger van het geweld is weggetrokken.

1. Bron: <http://www.cvfe.be/publications.htm>

2. Wet van 28 januari 2003 tot toewijzing van de gezinswoning aan de echtgenoot of aan de wettelijk samenwonende die het slachtoffer is van fysieke gewelddaden vanwege zijn partner en tot aanvulling van artikel 410 van het Strafwetboek, B.S. 12 februari 2003.

3. 90% van de slachtoffers van huiselijk geweld zijn vrouwen.

4. Op basis van een studie van het Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, "Evaluation de la loi du 28 janvier 2003 visant l'attribution du logement familial au conjoint ou au cohabitant légal victime de violence conjugale", Bruxelles, février 2006, 3 pages.

5. Deze aanbevelingen komen van het Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion.

## Moelijk moelijk om moeder te zijn in een onthaalhuis

Het leven in gemeenschap, de wanhoop van sommige moeders, een heel aantal problemen die steeds dringend moeten opgelost worden, het schuldgevoel dat ze hebben tegenover hun kinderen omdat ze hen hebben weggenomen van hun omgeving en van hun vader, dit zijn een heel aantal redenen waardoor sommige moeders de opvoeding van hun kinderen eerder op hun beloop laten. "In Talita hebben de kinderen geen één mama, maar tien mama's, stelt Brigitte Houtman vast. Sommige moeders ontdoen zichzelf van hun taak en verlaten zich op andere moeders. De kinderen krijgen zo de indruk dat ze op vakantie zijn."

Daarom wil het project moeder-kind, dat opgericht werd in partnerschap met de partnerverenigingen Hobo, Artikel 27, Babykot, enz. ontspanningsmomenten stimuleren, zowel binnen als buiten het huis.

De sociaalassistenten wijzen de mama's erop hoe belangrijk slaap voor de kinderen is, hoe belangrijk het is voor de kleinsten om voldoende te spelen, hoe de grootsten een luisterend oor nodig hebben, en hoe belangrijk het is dat ze niet de basisverzorging, gezonde voeding, enz... uit het oog verliezen. Laatste struikelblok: het ouderkind dat zich in de plaats van de moeder gaat stellen om het gemis op te vangen. "Deze situatie komt veel voor in families waarvan de ouders de officiële talen van het land niet goed of niet kennen. Psychosociale stoornissen komen dan op: chronische vermoeidheden, concentratiestoornissen, schoolproblemen, enz..."

In die omstandigheden blijkt een samenwerking met de diensten van een sociale tolkservicel heel belangrijk te zijn.

## En de vaders?

Doorgaans hebben de kinderen die wij opvangen niet zelf beslist om hun vader te verlaten en het achterlaten van hun thuis wordt als dusdanig als zeer bruusk en ingrijpend ervaren, lezen we in de voorstelingsbrochure van Talita. Voor hun welzijn is het dan ook vaak belangrijk dat ze contact hebben en houden met hun vader.

Vanaf het eerste gesprek met de moeder bij haar opname wordt het thema "vader" ter sprake gebracht. Na verloop van tijd, hoofdzakelijk tijdens evaluaties met de families, sensibiliseren we bij de moeder de gedachte om de vader bij de ontwikkeling van het kind te betrekken.

De vader betrekken bij de ontwikkeling van het kind stuit vaak op onbegrip bij de moeder. De meeste vrouwen die wij opvangen zijn in de war of gekwetst door hun echtelijke relatie. Voor hen is het moeilijk om een onderscheid te maken tussen de persoon van de partner en die van de vader.

Het gebeurt ook dat sommige moeders akkoord zijn met het feit dat de kinderen contact blijven houden met de vader maar dat zij niet wensen in contact te treden met hem. Aan hen stellen we neutrale ontmoetingsruimtes voor.

Naast deze mogelijkheden reiken we andere mogelijke oplossingen aan, vooral aan hen die elk contact weigeren met de vader op een persoonlijke manier maar die eerder wensen dat een externe dienst een bezoeksregeling uitwerkt: familiale bemiddeling, dringende en voorlopige maatregelen,...

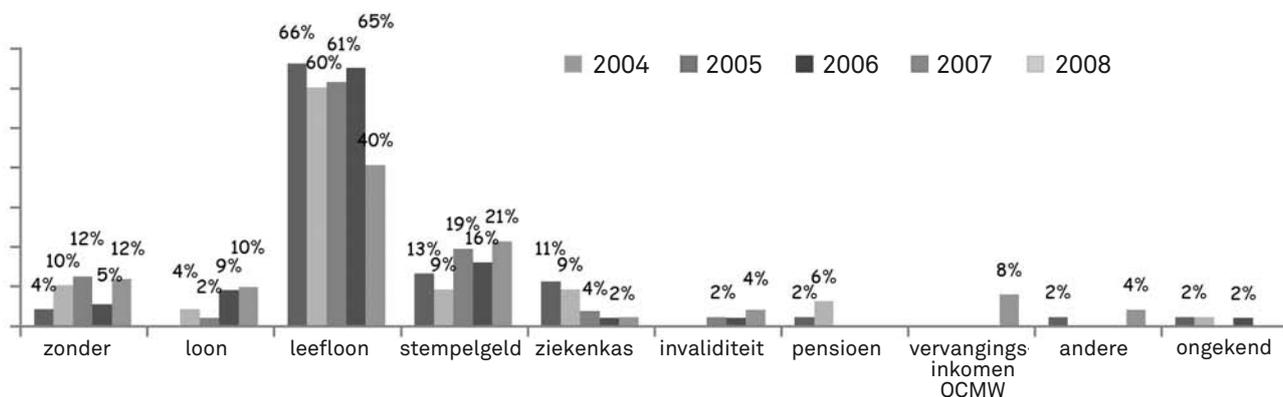
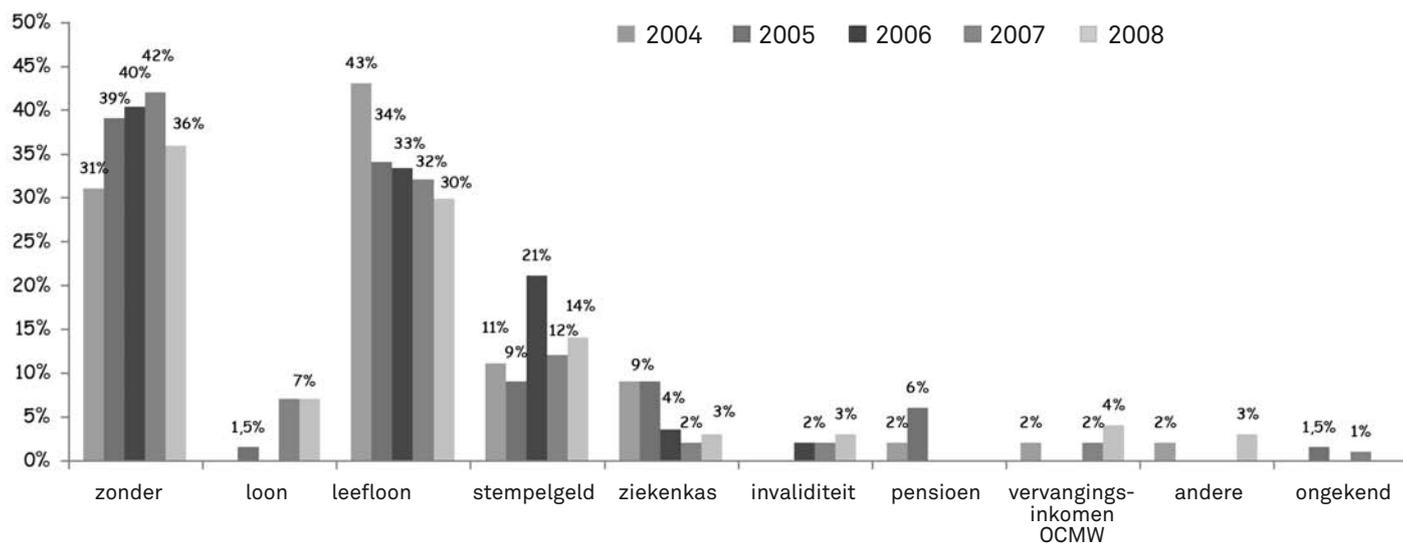
De vraag naar bemiddeling bij een bezoeksregeling kan ook uitgaan van de moeder waar de kinderen bij de vader verblijven en deze weigerachtig staat ten opzichte van opvang van hun kind in Talita.

Ons werk bestaat erin te investeren in de vader-kind relatie en het leert ons dat de vaderrol zich niet enkel beperkt tot het bezoekrecht. Onze ervaring toont ons dat de vader een bondgenoot kan zijn in de ontwikkeling van het kind.

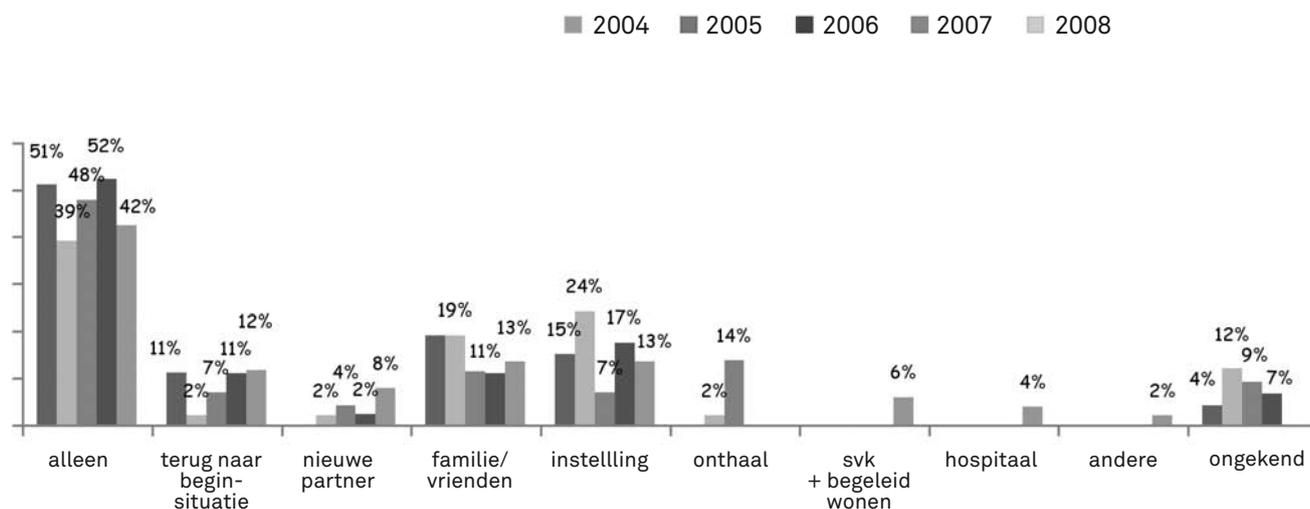


— De eigenaar heeft mijn loonfiches gevraagd. Hij wou dat ik hem de huurwaarborg cash betaalde. Hij wou me het appartement verhuren op voorwaarde dat ik me voordeed als een studente en me niet domicilieerde. (gespreksgroep Talita, april 2009)

Deze twee tabellen tonen het verschil in inkomen van de bewoonders tussen aankomst en vertrek bij Talita. Een groot deel van de vrouwen heeft opnieuw een (vervangings)inkomen verworven: leefloon, sociale hulp, stempelgeld,...



Deze tabel toont waar de vrouwen wonen nadat ze Talita verlaten. De meeste vrouwen vinden enkel een woning die niet aan de kwaliteits- of veiligheidsnormen beantwoordt.





PAR NATHALIE DELALEEUWE

# Talita, une maison d'accueil pour femmes

Depuis 2000, Talita accueille des femmes en rupture de logement pour faire le point et reprendre leur vie de manière plus autonome. Sa caractéristique : accueillir des femmes seules et des mères avec des enfants sans limite d'âge.

**S**ous le joli nom de Talita (jeune fille en araméen), cette structure est née en 2000 de la réflexion du secteur des maisons d'accueil et des centres de crise en charge de l'accueil des femmes en situation de violence conjugale. Celles-ci constataient depuis quelques années qu'il manquait des places d'hébergement pour femmes seules et pour des mères qui étaient contraintes de quitter les maisons maternelles dès que leurs enfants avaient atteint l'âge de 6 ans.

La réponse d'hébergement que constitue Talita est double. La structure offre un espace communautaire situé dans un bâtiment du CPAS de Bruxelles près de la place Sainte-Catherine. L'espace communautaire est discret. La porte grise ne laisse pas deviner que vit là une communauté de femmes. Le bâtiment est aménagé avec goût ; des couleurs vives sur les murs d'une ancienne imprimerie donnent de la vie à une structure à la fois industrielle et moderne. On s'y sent directement chez soi. C'est sans doute dû à l'espace commun constitué par le salon et la cuisine où des femmes s'affairent à la préparation du repas du soir et aux enfants qui jouent sur le toboggan dans la petite cour adjacente.

Talita possède également deux autres adresses : trois appartements dans un immeuble dans les Marolles géré par l'AIS Le Nouveau 150 où peuvent loger deux femmes seules ou avec un bébé et une femme avec un ou deux enfants. Et un immeuble à Laeken, propriété du CPAS de Bruxelles, divisé en trois entités : un appartement pour une femme avec



— Le propriétaire demande des fiches de salaires. Il veut recevoir la garantie locative en mains propres. Il veut bien me louer l'appartement à condition de me faire passer pour une étudiante et de ne pas m'y domicilier. (Espace de parole, avril 2009)

plusieurs enfants (jusqu'à 6), un studio pour femme seule et un appartement pour femme avec un enfant. Cette solution est proposée aux femmes à qui la vie communautaire et ses contraintes ne conviennent pas. Nous n'avons pas visité ces structures.

#### Un espace communautaire pour femmes

L'espace communautaire offre 20 places dans des chambres qui ont été conçues en collaboration avec l'architecte sur un mode modulable pour pouvoir répondre aux besoins d'accueil. Les femmes seules se voient proposer une chambre individuelle. En cas de forte demande provenant de familles, il est possible d'unir les chambres communicantes en une seule. Les hébergées se partagent un salon, une salle à manger avec cuisine ouverte, un coin télé, une salle d'ordinateur, un espace pour les visiteurs, une cabine téléphonique où elles peuvent être jointes directement.

Les critères d'admission sont les suivants. Talita accueille les femmes majeures qui ont perdu leur logement et qui n'ont pas de réseau social pour les recueillir. Ces femmes nécessitent un accompagnement psychosocial et doivent être prêtes à travailler avec une équipe pluridisciplinaire autour d'un projet de vie. « Ce projet peut être très simple au départ, remarque Brigitte Houtman. Les femmes qui arrivent chez nous ne sont pas immédiatement en position de formuler un projet de vie. Mais elles doivent vouloir travailler avec nous. On procède souvent par étape. La première phase peut juste consister à mettre de l'ordre dans la situation administrative de la personne. Ensuite, on évalue et on voit quel projet de réinsertion mettre en route. »

Talita n'accueille qu'une personne sans revenus à la fois. Il s'agit souvent d'une femme en situation illégale. « On a limité ce nombre à une personne car la maison d'accueil ne touche aucun subside pour l'accompagnement de cette personne. Et nous veillons toujours à ce qu'il y ait des perspectives de régularisation ou de retour au pays d'origine », dit Brigitte Houtman.

Talita n'établit pas de liste d'attente et les entretiens n'ont lieu que lorsqu'une place se libère. Autre particularité de la structure, l'équipe veille lors des admissions à maintenir un équilibre au sein de la communauté. Il lui arrive donc de refuser parfois provisoirement une candidate présentant des troubles psychiatriques si une autre hébergée en est également atteinte. La candidate est invitée à expliquer pourquoi elle veut emménager à Talita et comment elle envisage ce séjour. En cas de refus de sa candidature, l'équipe oriente dans la mesure du possible la personne vers une autre structure.

#### La vie à Talita

« L'objectif de la structure communautaire est d'apporter à l'hébergée des points de repère lui permettant de dépasser la confusion dans laquelle elle se trouve », précise Brigitte Houtman. « Se réveiller à temps, faire des tâches ménagères, trouver sa place dans le groupe grâce à la présence obligatoire aux repas du soir, aux réunions des hébergées, aux activités de groupes, le respect mutuel, préserver la santé et la sécurité des autres et de soi-même. Apprendre à respecter les accords et les rendez-vous fixés. » Autant de règles de base permettant aux hébergées de cohabiter.

L'équipe assure une permanence psychosociale de 7h à 23h tous les jours de la semaine et de 12h à 23h les week-ends et jours fériés. La nuit, l'équipe se retire et c'est le groupe qui gère la vie commune. « C'est important de laisser aux femmes cet espace pour être confrontées à elles-mêmes et faire appel à leurs propres capacités pour gérer les situations difficiles comme la maladie d'un enfant ou une crise d'angoisse. La solidarité entre elles joue beaucoup à ces moments-là. Bien sûr, nous tenons une permanence téléphonique de nuit par téléphone portable. Mais en 5 ans, nous n'avons eu que deux appels. » →

## L'accompagnement social

« Nous partons du vécu de la personne et ses enfants si elle en a, explique Brigitte Houtman pour leur fournir un accompagnement sur mesure. Nous portons une attention particulière au vécu de la personne et nous tentons de la valoriser. Les femmes qui arrivent chez nous ont souvent un long parcours de souffrances. Avec notre superviseur, nous essayons de travailler en thérapie sur l'estime de soi. »

L'équipe propose également un accompagnement général avec un volet administratif (mise en ordre de la situation administrative), socio-professionnel (projet de réinsertion), social (développement d'un réseau social auprès d'autres associations et structures de services, élaboration d'un projet personnel). L'accompagnement se fait individuellement avec l'équipe et collectivement avec le groupe d'habitantes. L'objectif est de rendre les perspectives d'autonomie gérables à long terme pour que la femme ne retombe pas une fois dehors dans le même schéma.

## La réinsertion par le logement

Le constat dans le secteur des maisons d'accueil est alarmant: le séjour se prolonge de plus en plus car faute de logements abordables, il devient extrêmement difficile de construire un projet de réinsertion par le logement à long terme.

« Nous constatons dans la pratique que de plus en plus de familles sont très endettées. Avant leur arrivée chez nous, elles ne parvenaient plus à payer leur loyer. La majorité d'entre elles sont effectivement expulsées et ne retrouvent pas de logement. Vu qu'une expulsion engendre des frais de justice, qui peuvent être très impressionnants, la maison d'accueil est souvent le dernier recours auquel elles font appel afin de stabiliser leur situation », lit-on dans la brochure de présentation de Talita.

Pour les femmes victimes de violences conjugales qui ont dû quitter leur domicile dans l'urgence, la maison d'accueil leur explique qu'elles ont la possibilité juridique de réintégrer celui-ci. En pratique, elles recourent rarement à cette solution en raison du sentiment d'insécurité qui y règne. (voir encadré Violences conjugales: qui a droit au domicile?)

Le durée du séjour à Talita s'allonge chaque année. En 2002, elle était en moyenne de 6 semaines. En 2008, c'était 11 semaines. Pour certains cas, il n'est pas rare que le séjour dépasse les 6 mois. Pour une partie des hébergées, la procédure d'accès à des logements adaptés (en psychiatrie et pour personnes avec un handicap) s'avère très longue. Pour les autres, la crise du logement les frappe particulièrement. Elles se heurtent aux préjugés des propriétaires et aux limites de leurs revenus.

# Logement et violence conjugale<sup>1</sup>

## LA LOI SUR L'ATTRIBUTION DU DOMICILE À LA VICTIME N'EST PAS FACILE À APPLIQUER<sup>2</sup>

Depuis 2003, le juge peut attribuer le logement familial au conjoint ou au cohabitant légal qui subit des actes de violence physique de la part de son partenaire. Une avancée car c'était souvent à la victime des violences de quitter le domicile<sup>3</sup> pour trouver refuge chez des amis ou dans un refuge pour femmes. Le juge peut leur accorder ce droit pour autant que des preuves appuient leur requête: dépôt de plainte, certificat médical attestant des coups reçus, etc.

En pratique, la loi est peu connue et difficile à appliquer<sup>4</sup>. Les avocats ne la connaissent pas toujours bien et n'en parlent pas suffisamment à leurs clientes. Les violences intra-familiales constituent une réalité encore mal connue du monde de la justice. Les faits sont parfois difficiles à prouver en particulier les violences psychiques. La femme quitte généralement son compagnon en pleine crise de violence. Elle fuit le danger imminent dans la plus grande urgence. Il lui est parfois difficile de porter immédiatement plainte, étape pourtant nécessaire pour que le juge puisse faire appliquer la loi.

Autre élément important, il n'est pas évident d'assurer la sécurité de la victime et des enfants dans un lieu connu de l'agresseur ou de son entourage, d'où l'intérêt des refuges dont l'adresse est confidentielle. Par ailleurs les femmes qui ont quitté leur conjoint violent n'ont pas toujours les moyens financiers pour rester dans le domicile conjugal. Par ailleurs, il est aussi difficile de retourner vivre dans un lieu marqué par autant de mauvais souvenirs.

## QUELLES RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER L'ACCÈS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À UN LOGEMENT<sup>5</sup> ?

→ Chaque commune devrait disposer de logements d'urgence destinés aux victimes de violences conjugales.

→ Les communes et les SISF devraient intégrer dans leur règlement d'attribution logements publics le cas de violences conjugales parmi les critères de points de priorité.

→ Toute personne reconnue comme victime de violences conjugales devrait pouvoir casser son bail. Cela permettrait d'éviter que certaines femmes doivent s'endetter pour payer le loyer d'une habitation qu'elles n'occupent plus et que, bien souvent, l'auteur des violences a abandonnée.

1. Source : <http://www.cvfe.be/publications.htm>

2. Il s'agit de la loi du 28 janvier 2003 visant à l'attribution du logement familial au conjoint ou au cohabitant légal victime d'actes de violence physique de son partenaire, et complétant l'article 410 du Code pénal.

3. 90% des victimes de violences conjugales sont des femmes. Une femme sur 5 est concernée. Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon.

4. C'est ce que démontre une étude réalisée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, « Evaluation de la loi du 28 janvier 2003 visant l'attribution du logement familial au conjoint ou au cohabitant légal victime de violence conjugale », Bruxelles, février 2006, 3 pages.

5. Ces recommandations sont formulées par le collectif contre les violences conjugales et l'exclusion.

— Je ne suis pas venue du Maroc pour finir ici en maison d'accueil. Tout ce que je veux, c'est une vie tranquille, seule avec ma fille et un travail. Je veux la paix. (Espace de parole, 2009)

Lors de leur séjour, les hébergées sont accompagnées dans leur recherche de logement. On les informe de leurs droits et de leurs devoirs de futures locataires et des structures qui peuvent les aider. Pendant le séjour, l'équipe prend contact avec les sociétés de logements sociaux et avec les agences immobilières sociales mais vu les listes d'attente, les habitantes sont contraintes de chercher un logement dans le privé.

Brigitte Houtman déplore le manque de services qui accompagnent les personnes en difficultés dans leurs recherches de logements dans le privé. Elle regrette aussi le manque de place en logements accompagnés et l'offre insuffisante d'associations qui soutiennent une personne dans son propre logement l'empêchant souvent de basculer dans le surendettement ou les ennuis judiciaires.

Une autre réalité à laquelle les hébergées sont confrontées, ce sont les discriminations de la part des propriétaires qui refusent les personnes émargeant au CPAS, les étrangers, les femmes seules. « Dans la pratique ce sont des coups durs pour les femmes car des mesures de prévention de discriminations ne sont pas adaptées à leurs situations, note la directrice de Talita. Des services les accompagnant dans les contacts avec les propriétaires seraient sans doute pertinents ainsi que des encouragements fiscaux, par exemple, envers les propriétaires qui acceptent de louer à des personnes inscrites au CPAS.

### Fonds de soutien au logement

En 2008, Talita mettait en place avec le soutien du Fonds Baronne Monique van Oldeneel tot Oldenzeel de la Fondation Roi Baudouin un fonds auquel les femmes peuvent faire appel pour constituer la garantie locative ou obtenir une avance sur l'installation (achat de meubles). Un plan et une période de remboursement sont établis avec parfois l'accompagnement par un service de gestion budgétaire.

### Qui séjourne à Talita ?

Une caractéristique de Talita est d'accueillir des familles nombreuses. « En ce qui concerne les femmes accompagnées d'enfants, nous accueillons principalement des victimes de violences conjugales qui sont contraintes de quitter le domicile familial, lit-on dans le rapport annuel 2008 de l'asbl. Aussi, nous rencontrons un nombre croissant de familles précarisées qui sont endettées et qui ne peuvent plus payer leur loyer. Ces dernières familles monoparentales ont souvent, pendant un certain temps, essayé de se débrouiller par elles-mêmes. Mais le poids de la vie au bord de la précarité et dans l'isolement qui en résulte les a abattus. » →



### Dur dur d'être maman en maison d'accueil

La vie en communauté, la détresse des mamans, les nombreux problèmes à résoudre dans l'urgence, la culpabilité d'avoir privé leurs enfants de leur environnement et de leur père, autant de raisons qui peuvent pousser certaines mamans à adopter une éducation sur le mode du laisser-faire. « A Talita, les enfants n'ont pas une maman mais dix mamans, constate Brigitte Houtman. Certaines mères démissionnent provisoirement de leur charge et se reposent sur les autres femmes. Les enfants ont l'impression alors d'être en vacances. »

C'est pour cela que le projet mère-enfant qui collabore avec les associations partenaires Hobo, Article 27, Babykot, etc., encourage les moments de détente tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison.

Quant aux travailleurs sociaux, ils veillent à attirer l'attention des mères sur l'importance du sommeil des enfants, sur l'importance du jeu chez les plus petits, d'une écoute et d'un soutien chez les plus grands, des soins de base, de l'alimentation saine, etc.

Dernier écueil à éviter : l'enfant-parent qui se substitue à la mère pour pallier les manques de celle-ci. « Cette situation est fréquente au sein des familles dont les parents maîtrisent peu ou pas les langues officielles du pays. Des troubles psychosociaux apparaissent : fatigues chroniques, troubles de l'attention, dépassements, difficultés scolaires, etc. »

Une collaboration avec les services d'interprétariat social s'avère alors essentielle.

Evolution récente: l'apparition d'autres profils de familles primo-arrivantes. Certaines sont des demandeuses d'asile nouvellement régularisées et qui entrent dans leur phase de recherche de logement. Il est à noter aussi que ces familles ne sont pas forcément monoparentales. Le manque de place dans les maisons d'accueil pour couple avec enfants fait qu'elles sont contraintes de vivre séparément jusqu'à ce qu'elles trouvent un appartement. « C'est ainsi que cela nous arrive de voir une maman qui séjourne avec ses enfants chez nous alors que le père dort dans la voiture, chez des amis ou à la rue faute de trouver un logement », déplore Brigitte Houtman. (voir encadré « Et les pères ? »)

En 2008, Talita a accueilli et accompagné 133 personnes. Il s'agissait de 67 femmes et de leurs 66 enfants. Sur les 67 femmes, 54 étaient mères. Plus de 60% des femmes en 2008 avaient entre 20 et 39 ans. La majorité des femmes mariées était confrontées à des problèmes conjugaux. Parmi les femmes célibataires, 15 étaient accompagnées d'enfants et 4 avaient des enfants placés. Pour 11 des 19 femmes célibataires qui avaient des enfants, les enfants étaient encore en contact avec le père. En 2008, trois cas concernaient des mères hébergées avec leurs enfants mais séparées du père faute de place dans des structures pouvant les accueillir. Les familles monoparentales étaient dans une situation très précaire autant au niveau relationnel que financier.

#### Profils socio-économiques avant et après TALITA

Dans son rapport annuel datant de 2008, Talita établissait les statistiques suivantes sur les revenus des hébergées avant et après le passage par la maison d'accueil.

#### A la sortie de Talita

« Les revenus de notre public restent des montants de survie, note Talita dans son rapport annuel. Il est évident que le contact avec des services sociaux comme le nôtre permet d'être informés sur les possibilités de bénéficier de petits compléments (carte médicale, aide sociale pour les frais scolaires, les inscriptions à des activités pour les enfants, etc.). Les bons Article 27 sont souvent aussi peu connus. Mais il faut dire que, les loyers étant tellement élevés et les revenus pour les besoins primaires étant tellement limités, il est souvent question de gestion budgétaire sur base de « frais à reporter » (les factures étant remises au mois prochain pour paiement ou des plans de remboursement étant négociés) ou d'endettement. »

Le séjour à Talita est souvent une première étape pour se poser, reprendre les rennes de sa vie. Il faut parfois plusieurs séjours en maison d'accueil et une coalition de soutien de la part de divers services sociaux autour de la personne pour que celle-ci puisse construire son projet de vie. Toutefois, la crise du logement ralentit ce processus de réinsertion et oblige une maison d'accueil comme Talita à héberger la personne plus longtemps que nécessaire au risque de fragiliser l'objectif même de la structure : parvenir à terme à une réelle autonomie. ✕

— Je vois tous ces bâtiments vides dans la rue. On pourrait les rénover. Les gens pourraient participer et louer ce logement pour un prix modéré. (Espace de parole, avril 2009)

#### POURQUOI LES HÉBERGÉES ARRIVENT-ELLES À TALITA?

Ce tableau illustre les raisons pour lesquelles les hébergées sont arrivées à Talita.

	2004	2005	2006	2007	2008
Problèmes matériels	29%	24%	21%	23%	25%
Problèmes conjugaux avec violence	26%	30%	32%	38%	31%
Problèmes conjugaux sans violence	9%	10%	11%	10%	4,5%
Conflits familiaux	7%	10%	5%	2%	9%
Problèmes personnels	11%	10%	11%	7%	14%
Problèmes mentaux	2%	2%	2%	2%	1,5%
Problèmes psychiatriques	7%	7%	7%	12%	9%
Problèmes de permis de séjour	9%	7%	11%	6%	6%
<b>Nombre total d'adultes</b>	<b>55</b>	<b>70</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>67</b>

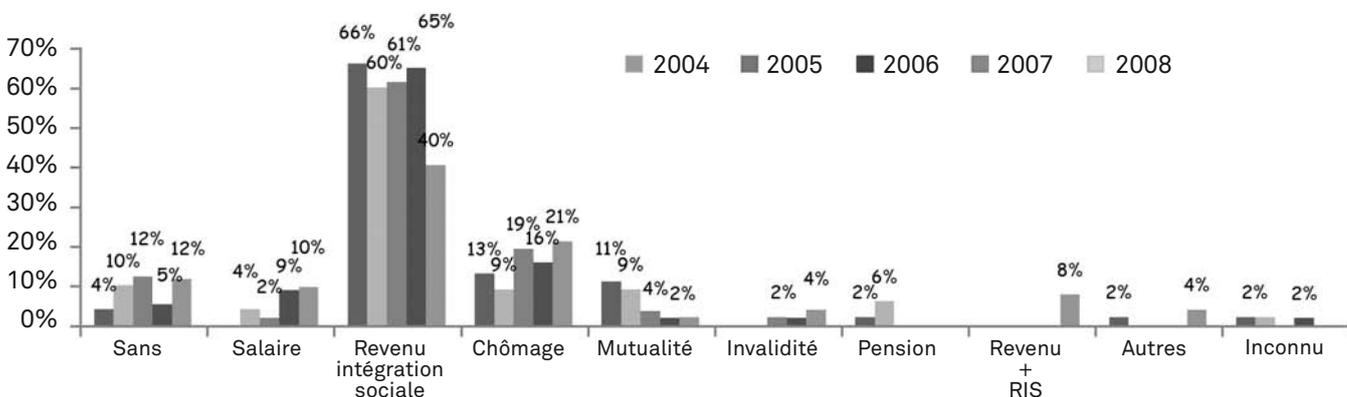
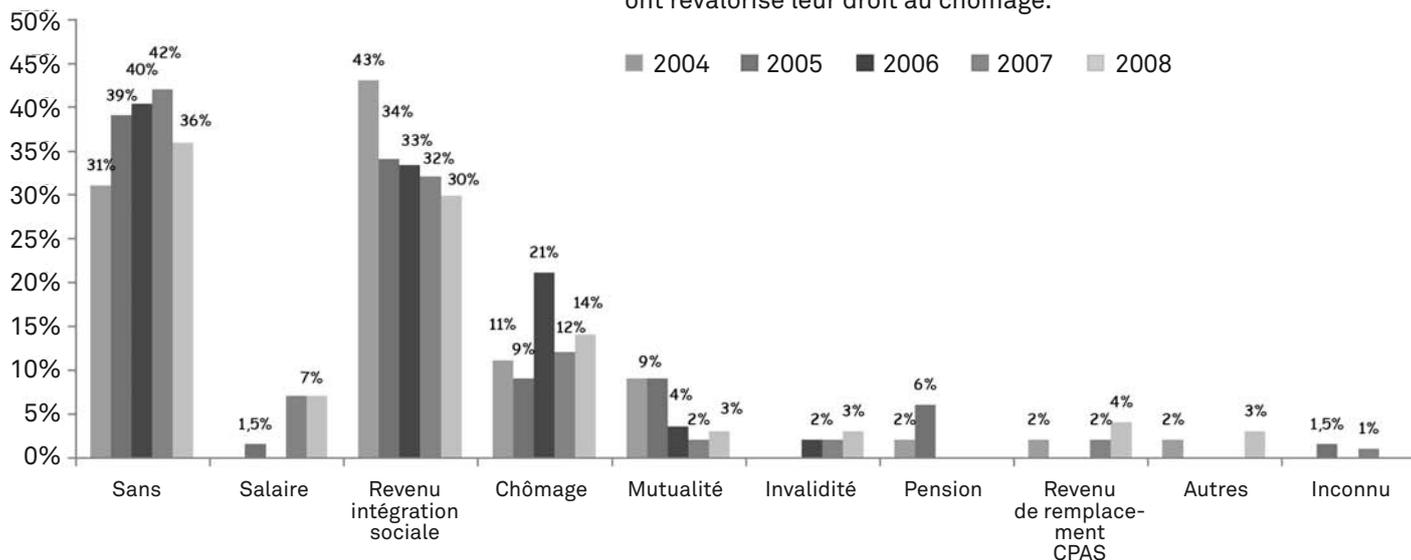
#### Et les pères ?

« Les enfants que nous accueillons n'ont pas décidé de quitter leur père, lit-on dans la brochure de présentation de Talita. Souvent le départ du foyer est ressenti comme brusque. » L'accompagnement des enfants doit par conséquent tenir compte de leur histoire, des attaches qui les lient à leurs deux parents. C'est pour cela que la question du père est posée dès le premier entretien d'accueil et reposée tout au long du séjour. Il faut traiter les questions concrètes telles les coordonnées du père à joindre en cas d'urgence et la situation juridique (divorce, séparation, garde des enfants). De manière plus sensible, l'équipe tente de travailler avec la mère l'idée qu'il faut progressivement réintégrer le père dans le processus de développement de l'enfant. « La plupart des femmes que nous accueillons sont souvent perturbées ou blessées par leur relation conjugale. Il est difficile pour elles de dissocier le conjoint du père. D'où l'importance de cette médiation.

Concrètement, des rencontres entre le père et ses enfants peuvent être organisés dans un espace neutre avec ou sans la mère. En cas de refus de tout contact de la mère avec son conjoint, Talita essaie d'établir les bases d'un droit de visite via une médiation familiale ou des procédures de mesure urgentes et provisoires.

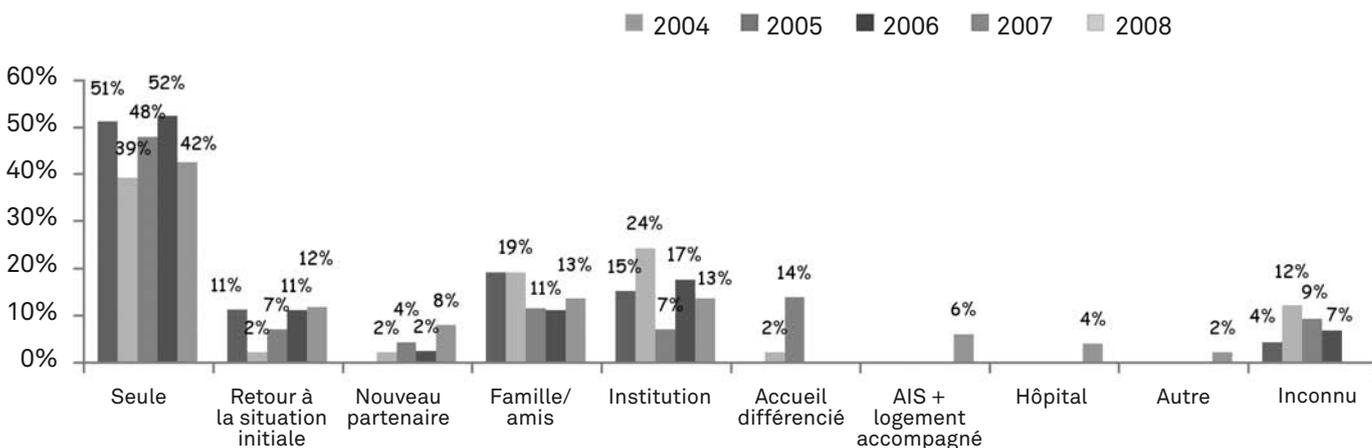
Parfois les pères se présentent spontanément à la maison d'accueil. On leur explique alors comment fonctionne la structure d'hébergement. « Notre travail dans le domaine de la relation enfant-parent nous démontre que le rôle du père ne se limite pas aux droits de visites. Notre expérience nous reconforte dans le fait que le père peut s'avérer un allié, un acteur dans le développement des enfants », constate Talita.

Ces deux tableaux illustrent l'évolution des revenus des hébergées à leur arrivée et départ de Talita. Une partie importante des femmes qui n'avaient aucun revenu au moment de leur entrée dans la maison d'accueil ont retrouvé un revenu à leur sortie. La plupart se sont en effet vue accorder le revenu d'intégration sociale ou l'aide sociale ou ont revalorisé leur droit au chômage.



### OÙ VONT LES HÉBERGÉES À LA FIN DU SÉJOUR ?

Ce tableau montre où les femmes hébergées à Talita vont à la sortie de la maison d'accueil. Dans son rapport annuel de 2008, l'association déplore que la majeure partie des femmes qui vont habiter seules ne trouvent bien souvent qu'un logement qui ne correspond pas aux normes.



## Membres/Leden RBDH/BBroW

ALMK asbl  
AMA asbl  
Archipel-Groot Eiland  
ATD Quart-Monde/Wallonie Bruxelles  
BAÏTA  
Bij Ons - Chez Nous  
Brusselse Raad voor het Leefmilieu  
Brusselse Welzijns- en gezondheidsraad  
Buurthuis Bonnevie  
CAD - De Boei  
CAFA  
Caritas international  
caw Mozaïek Woonbegeleiding  
CIRÉ  
CODES  
Comité de la Samaritaine  
Compagnons Dépanneurs  
Convivence/Samenleven  
Convivium  
Coordination GEE  
Diogènes  
Entr'Aide des Marolles  
Espace Social Télé-Service  
Fami-Home  
FÉBUL - BFHV  
Fédération des Centres de Service Social  
Habitat & Rénovation  
Imavo vzw  
Intercentres d'action sociale globale & FCSS  
Inter-Environnement Bruxelles  
Iris  
La Rue  
La Vague  
Lhiving vzw  
La Ligue des droits de l'homme  
Le Cairn  
Logement pour tous  
L'Oranger  
Renovassistance  
Samenlevingsopbouw Brussel / Riso Brussel  
Seniorencentrum Brussel vzw  
Source  
Talita asbl vzw  
Un toit à soi  
UL Quartier Nord  
UL Schaerbeek  
ULAC  
Vie Féminine  
VZW Wijkpartenariaat: De Schakel  
Woningen123 Logements

